



**PREFECTURE DE MAYOTTE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2009  
DES SERVICES DE L'ETAT  
A MAYOTTE**



## Editorial

L'évènement majeur de 2009, à Mayotte, est la consultation populaire du 29 mars 2009. Plus de 95% des mahorais se sont prononcés pour que, dès 2011, Mayotte devienne le 101<sup>ème</sup> département français.

Ce vote franc et massif a renforcé la mobilisation des services de l'État locaux et nationaux en vue de mettre en œuvre les procédures relatives à l'évolution statutaire de Mayotte ainsi que, dès 2014, la réforme des collectivités territoriales.

Élément fondamental de ce rapprochement avec le droit commun, le dispositif d'intégration des fonctionnaires mahorais dans les fonctions publiques (fonction publique de l'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière) a été amélioré à partir de l'accord marqué par le protocole signé le 8 avril entre l'État, les collectivités locales, le centre hospitalier et les organisations syndicales, qui a conduit à la publication des décrets raccourcissant la durée des corps transitoires, garantissant le passage automatique dans les corps de droit commun et permettant de respecter les engagements de la loi du 11 juillet 2001 et d'intégrer l'ensemble des agents y ayant vocation avant le 31 décembre 2010.

Le contexte économique et financier mondial difficile a, cette année encore, mis en exergue le soutien et l'attachement de l'État (plans de relance, contrats de plan du volet économique et déblocage de fonds exceptionnels de 18 millions d'euros pour venir en aide à la collectivité).

Cet effort a été particulièrement marqué dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et des aides aux filières.

Parallèlement la lutte contre l'immigration irrégulière s'est amplifiée et se diversifie, par un renforcement de la lutte contre le travail illégal et du démantèlement des filières d'immigration.

L'année 2009 a marqué une étape importante dans la marche de Mayotte vers le statut de département d'outre-mer. Elle a confirmé un attachement ancien et profond des Mahorais à cette forme d'organisation au sein de la République. Les services de l'État sont prêts à s'engager dans cette dynamique au cours des années à venir, selon les orientations et les engagements du Pacte pour la départementalisation.

Mamoudzou, le 1<sup>er</sup> février 2010

Le Préfet de Mayotte



Hubert DERACHE

# SOMMAIRE

## **1. LES ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER - A MAYOTTE**

## **2. MAINTENIR LA PRIORITE A L'EDUCATION**

- 2.1. L'augmentation constante des élèves scolarisés : 77 603 élèves en 2009
- 2.2. Des moyens importants engagés par l'État : 245,5 millions d'euros
- 2.3. Construction et gestion des établissements : livraison d'un lycée et mise en œuvre de la restauration scolaire
- 2.4. Le projet académique 2008-2011
- 2.5. Des taux de réussite élevés dans l'enseignement et la formation agricoles

## **3. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE MAYOTTE**

- 3.1. Le désenclavement de l'économie mahoraise et son insertion dans son environnement régional
- 3.2. Le soutien à l'activité productive
- 3.3. L'accès à l'emploi
- 3.4. L'amélioration des relations au travail
- 3.5. La progression des recettes fiscales et douanières

## **4. DEFINIR ET CONTROLER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE**

- 4.1. Un développement maîtrisé
- 4.2. Un développement économique respectueux de l'environnement et valorisant les atouts naturels de Mayotte
- 4.3. Environnement et bio diversité

## **5. PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE**

- 5.1. Logement et politique de la ville : forte mobilisation en faveur de l'habitat social
- 5.2. L'action sociale a privilégié le développement de la politique en faveur du handicap

## **6. GARANTIR LA SECURITE**

- 6.1. La lutte contre l'immigration clandestine
- 6.2. La lutte contre la délinquance
- 6.3. La lutte contre les réseaux et les trafics de stupéfiants
- 6.4. La sécurité routière
- 6.5. La sécurité civile
- 6.6. La sécurité sanitaire et alimentaire : poursuite des contrôles et prévention des risques externes

## **7. ACCOMPAGNER L'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

7.1. L'appui financier aux collectivités territoriales : plus de 188 millions d'euros

7.2. Le contrôle de légalité des actes des collectivités

## **8. ASSURER LES SERVICES A LA POPULATION**

8.1. Les services culturels et sportifs

8.2. L'accueil du public en préfecture

8.3. La protection du consommateur

8.4. La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

## **9. MESURER LES EVOLUTIONS**

9.1. Le nouveau visage de la population mahoraise

9.2. L'indice des prix à la consommation

9.3. Des données macroéconomiques du secteur industriel et commercial

9.4. Des informations et statistiques agricoles

## **10. LES DEPENSES DE L'ETAT A MAYOTTE EN 2009**

## 1. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'OUTRE-MER - A MAYOTTE

Les États **généraux de l'outre-mer** ont réuni, à Mayotte, l'ensemble de la classe politique, les collectivités territoriales et les organisations socio-professionnelles, dans le prolongement de la réflexion conduite en amont de la consultation du 29 mars 2009. Ils ont constitué l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les modalités de déclinaison, par des propositions très concrètes, des orientations fixées par le « Pacte pour la départementalisation », dans le champ du pouvoir d'achat, de la structuration des filières agricoles, de la mise en valeur des réserves foncières, ou encore de la formation.

La gouvernance de la réflexion s'est organisée autour d'un **comité de pilotage réuni par le préfet**, en présence des parlementaires, des représentants des principaux partis politiques, des présidents de chambres consulaires et des partenaires sociaux. Elle s'est déclinée à travers les **réunions hebdomadaires de 8 groupes de travail** présidés par l'un des membres du comité de pilotage, et largement ouverts à la sécurité civile, sur :

- la formation des prix,
- les productions locales,
- le foncier,
- le développement économique et l'emploi durable,
- le dialogue social,
- la formation,
- l'insertion régionale,
- l'identité, la mémoire et la culture,

Huit réunions publiques ont également été organisées entre avril et juin 2009 dans les principales communes du département. Enfin, le conseil général de Mayotte a délibéré sur les propositions formulées, à l'occasion d'une session extraordinaire tenue le 28 octobre 2009. Au total, **plus de 2 000 personnes ont participé aux ateliers et/ou aux réunions publiques**.

Les propositions formulées à l'issue de ces états généraux ont confirmé le fort **attachement des mahorais à la convergence rapide vers le droit commun** (notamment dans le champ social ou salarial), et les attentes fortes qui persistent à s'exprimer à cette fin dans l'intervention de l'État, et, prochainement, de l'Union Européenne. Au nombre des propositions marquantes :

- la baisse des droits de douanes sur les produits de première nécessité;
- la professionnalisation de la filière pêche par le développement et la structuration de la flottille de palangriers;
- la création d'un établissement public foncier, en charge de l'établissement des réserves par l'exercice d'un droit de préemption;
- la convergence vers le droit commun des différents systèmes de retraite à Mayotte;
- la généralisation de la PARS et la mise en place progressive d'un dispositif de restauration scolaire.
- la création d'une filière de formation d'excellence dans les secteurs publics et privés

Ces propositions, validées par le Président de la République à l'occasion du Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, et augmentées des annonces touchant à la création d'un poste d'un sous-préfet délégué à l'égalité des chances et d'un commissaire au développement endogène pour l'océan indien, ont été déclinées à l'occasion de la première réunion du comité de suivi du CIOM, le 18 décembre 2009.

## 2. MAINTENIR LA PRIORITE A L'EDUCATION

Le développement du système éducatif à Mayotte est extrêmement rapide et s'accélère, 54 % de la population de Mayotte ayant moins de 20 ans (52% en 2002).

### 2.1. L'AUGMENTATION CONSTANTE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS : 77 603 ÉLÈVES EN 2009

L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire est de 49 193 (pré-élémentaire : 14 611 – élémentaire : 34 582) à la rentrée 2009, soit une progression de 2 844 élèves par rapport à 2008 (+ 5,78 %, ce taux est lié à la généralisation de la scolarisation des 4 ans à la rentrée 2009, conformément à l'ordonnance du 21 décembre 2007).

Celui des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (collèges et lycées) s'établit à 28 410, soit une hausse de 1 801 élèves (+ 6,33 %). Au total, 77 603 élèves sont accueillis, soit 41,62 % de la population mahoraise (Base RGP 2007).

Le nombre de jeunes quittant le système scolaire avec un diplôme est lui aussi en augmentation et a atteint en 2009 :

- 1 256 bacheliers : 979 des séries générales et technologiques et 277 bacheliers professionnels. Pour la première fois Mayotte a franchi la barre des 70% (75,59% de réussite au bac). 39% d'une génération obtient désormais le baccalauréat (contre 17% en 2002).
- 1 350 diplômés de l'enseignement professionnel de tous niveaux (CAP, BEP, bacs pros et BTS), dont 806 en possibilité d'insertion immédiate.

### 2.2. DES MOYENS IMPORTANTS ENGAGÉS PAR L'ÉTAT : 245,5 MILLIONS D'EUROS

L'éducation nationale est le premier employeur de Mayotte avec 5 428 personnels (dont 2 433 enseignants du 1er degré). La masse salariale est de 200,5 millions d'euros.

Le budget total du vice-rectorat a été de 245,5 millions d'euros pour l'exercice 2009, soit une progression de 110% en 6 ans. En matière de constructions scolaires du second degré, les investissements de l'État sont passés de 9,1 millions d'euros en 2003 à 18,2 millions d'euros en 2009, soit un doublement des crédits.

### 2.3. CONSTRUCTION ET GESTION DES ÉTABLISSEMENTS : LIVRAISON D'UN LYCÉE ET MISE EN ŒUVRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'État a ouvert à la rentrée 2009 un nouvel établissement, le collège de Kawéni II : 529 élèves accueillis en 2009 et 811 à accueillir à la rentrée 2010. L'extension du lycée de Petite Terre, également livrée à la rentrée 2009, a doublé la capacité du lycée.

Dans le cadre du contrat de projet, le montant 2009 de la dotation spéciale de construction des établissements et des équipements scolaires est de 4 millions d'euros.

#### **Restauration scolaire : cantines et collation**

A Mayotte, aucune restauration scolaire n'existait jusqu'en 2005.

Les quatre lycées équipés d'une cantine scolaire sont : MAMOUDZOU, SADA, KAHANI et COCONI (lycée agricole).

Ce mode de restauration sera à privilégier à compter de 2010 car il contribue au triple objectif de réussite scolaire, de développement de l'économie (structuration de la filière agricole) et de création d'emplois. Sa généralisation a, en outre, été actée par le président de la République dans les décisions du CIOM. A cet effet, la dotation y afférente sera provisionnée à plus de 9 millions d'euros.

Depuis 2006, grâce à l'aide de la caisse d'allocations familiales qui verse la prestation d'aide à la restauration scolaire (PARS), le vice rectorat a mis en place dans les collèges et les lycées un système de collation. En 2009, tous les établissements sont conventionnés.

Le nombre d'élèves du secondaire bénéficiant de la collation était de 1 364 en 2005-2006. L'augmentation effective des crédits devrait permettre dès 2010 à un plus grand nombre d'élèves de bénéficier de la collation.

Dans le premier degré, le versement est subordonné à l'engagement du gestionnaire de mettre en place les moyens appropriés (la contribution des familles est de 20 centimes d'euros – la contribution de la PARS est de 1,02 €).

Pour l'année 2009, le nombre maximal de jours de prise en charge a été fixé à 142 jours ; cette limitation est nécessaire pour poursuivre les engagements financiers contractés avec l'ensemble des gestionnaires d'un service de restauration scolaire, pour ajuster l'augmentation des effectifs des bénéficiaires de certains établissements et pour ouvrir le dispositif à des communes ou à des établissements qui en étaient exclus jusque là.

Au 1er janvier 2009, environ 57% des élèves scolarisés n'étaient pas couverts dans le primaire (23 600 élèves environ) alors que dans le secondaire, le taux n'est plus qu'à 32% (11 500 élèves environ).

Le 1er septembre 2009, la convention PARS a été proposée aux quatre dernières communes (KOUNGOU, M'TSANGAMOUI, ACOUA et DZAOUDZI-LABATTOIR) qui n'avaient pas encore intégré le dispositif. De facto, le taux de couverture du 1er degré est passé à 69.90% (11 109 élèves en plus). Le taux de non couverture restant (30,10%) représente 14 973 élèves dont 13 371 enfants dans la seule commune de Mamoudzou.

#### **Autre dispositif :**

Enfin, 1 589 étudiants ont bénéficié du dispositif « passeport mobilité » en faveur des étudiants poursuivant leurs études en métropole ou à la Réunion.

#### **2.4. LE PROJET ACADÉMIQUE 2008-2011**

Réalisé et publié au cours de l'année 2007-2008, le projet académique 2008-2011 est désormais en vigueur. Les quatre axes s'inscrivent pleinement dans le contexte particulier de l'île, avec notamment une priorité à l'acquisition de la langue française, et une politique volontariste de rénovation des structures du vice-rectorat, ainsi que des outils de pilotage du système éducatif.

Aujourd'hui, il connaît un pilotage pédagogique de proximité, le suivi de sa mise en œuvre ayant été renforcé à la rentrée 2009 par l'affectation de quatre inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (1 en 2008).

#### **2.5. DES TAUX DE RÉUSSITE ÉLEVÉS DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION AGRICOLES**

L'enseignement agricole est assuré, sur le site de Coconi, par un lycée professionnel public (LPA), un centre de formation professionnelle (CFPPA) et une école associative privée (AFICAM), sous l'autorité académique du directeur de l'agriculture et de la forêt.

En juin 2009, le taux de réussite aux examens a été de 61%, toutes filières confondues.

Le nombre d'élèves, à la rentrée de septembre 2009, était de 74 pour l'AFICAM (classes de collège) et de 189 pour le LPA. La prévision d'accueil était de 233 stagiaires en formation continue, pour un crédit de 91 000 heures réparties sur 11 actions de formation.

L'année 2009 a été, notamment, marquée par ces trois nouvelles actions de formation :

- la première promotion sortante d'élèves formés à un niveau IV (baccalauréat professionnel) dans le domaine des Services en milieu rural;
- la création d'une section de formation agricole par apprentissage de niveau CAP;
- la mise en service de l'atelier de transformation agroalimentaire au bénéfice de la formation et de la profession en sa qualité d'atelier relais.

La collaboration, tant avec les acteurs du milieu agricole (CAPAM, ADEM,...) qu'avec les autres structures de formation et de recherche de l'île (vice-rectorat, CIRAD), a été significativement renforcée, notamment au travers des actions précitées et dans la réflexion à de futurs projets.



### 3. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE MAYOTTE

#### 3.1. LE DÉSENCLAVEMENT DE L'ÉCONOMIE MAHORAISE ET SON INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

##### 3.1.1. *LE DÉSENCLAVEMENT DU TERRITOIRE*

#### **L'aéroport de Mayotte**

En 2009, l'aéroport de Mayotte a accueilli 269 251 passagers (+ 2,3%). Les compagnies Air Austral, Kenya Airways et Air Madagascar permettent, via respectivement La Réunion, Nairobi et Tananarive, des liaisons avec la métropole ; Corsairfly réalise depuis la métropole un vol direct, avec escale à Tananarive pour le retour. Les compagnies Comores Aviation et Inter Iles assurent des liaisons régulières entre Mayotte et l'archipel des Comores.

L'État a poursuivi en 2009 les études et les procédures préalables à la réalisation de la future aérogare et de la mise en concession de l'aéroport de Mayotte, ainsi que les études préliminaires au projet de piste longue. La procédure d'appel d'offres pour la construction de la nouvelle aérogare a été lancée, pour un coût estimé à 40 millions d'euros (part État prévue à 12 millions d'euros), et une échéance de réalisation estimée à mi-2012; cet appel d'offres comprend la mise en concession de l'aéroport dès 2011. Les études préliminaires au projet de piste longue ont été poursuivies, pour un montant de 2 millions d'euros. Le projet de nouvelle piste est estimé à 25 millions d'euros, pour une mise en service annoncée en 2015.

#### **Le port de Mayotte**

Après deux ans de travaux, et une facture totale de près de 82 millions d'euros, le second quai du Port de Longoni a été livré en mars 2009. Les services de l'État ont accompagné le conseil général dans la recherche d'un concessionnaire d'exploitation pour l'ouvrage, recherche qui a abouti en décembre à la signature d'une convention de délégation temporaire de service public avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Mayotte. Le second semestre de l'année 2009 a été mis également à profit pour engager les ultimes chantiers qui conditionnent la mise en fonctionnement de l'ouvrage dans toutes ses potentialités (renforcement de la sûreté, fiabilité de l'analyse « bathymétrie »).

#### **Le haut débit à Mayotte**

2009 a permis de concrétiser également des avancées importantes dans le champ de l'accès de Mayotte au développement du haut débit.

Deux chantiers parallèles méritent, à cet égard, d'être soulignés :

► en parallèle de la décision du comité exécutif de France Télécom, en date du 6 octobre, d'engager le chantier du câble LION II – un dossier de défiscalisation devrait être déposé à cette fin, courant 2010.

La fin de l'année 2009 a été consacrée à la finalisation du cahier des charges d'un appel d'offre en vue d'amener une capacité de haut débit à Mayotte. Cet appel d'offre devrait être lancé avant l'été 2010, selon un format juridique (DSP / PPP ou marché de capacité) qui reste encore à affiner.

► Conjointement, l'État et le conseil général ont mené une action concertée en vue du déploiement rapide sur le territoire d'une couverture « haut débit » (1 Mo / s) par

le réseau satellitaire. Ce travail est en cours et aura notamment pour effet, entre autres, de permettre la mise en fonctionnement des applications de télétransmission (du passeport biométrique, par exemple).

### 3.1.2. *L'APPROFONDISSEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE*

#### **Les priorités de la coopération régionale : actions sanitaires, éducatives et économiques**

Le budget attribué à la coopération régionale s'est élevé en 2009 à 440 876.00 €.

7 des 9 projets retenus ont ainsi pu être soldés en 2009, à destination des Comores et de Madagascar. Les secteurs prioritaires ont été la coopération sanitaire (160 000.00 €), l'éducation et la formation professionnelle (139 969.00 €), la culture (22 000.00 €) et l'économie (33 907.00 €).

Au-delà de la programmation du FCR et de sa déclinaison, plusieurs éléments saillants méritent d'être relevés :

- **L'organisation du forum économique des îles de l'Océan Indien**, qui a réuni en octobre à Mayotte les acteurs économiques de l'échelon régional, contribuant en particulier à la normalisation progressive de la position de Mayotte au sein de la commission de l'Océan Indien (COI).

- **la mise en œuvre d'un important programme de coopération agricole avec les Comores**, en vue de diversifier les sources d'approvisionnement des distributeurs dans l'intérêt des consommateurs mahorais. Les importations significatives en volume ont concerné, en particulier, la tomate pour 61 324 kg, la farine de blé pour 21 075 kg, le letchi pour 15 788 kg, le gingembre pour 9 372 kg, la carotte pour 3 873 kg, la patate douce pour 2 630 kg et la pomme de terre 1 043 kg.

- la poursuite du **programme de coopération sanitaire avec les Comores**. Les deux conventions relatives aux évacuations sanitaires et à la formation des personnels hospitaliers conclues entre le centre hospitalier de Mayotte (CHM) et les hôpitaux comoriens, sous l'action de la direction des affaires sanitaires et sociales, ont ainsi été mises en œuvre. Par ailleurs, en 2009, le FCR a participé au financement de la mise en place, par le CHM, d'une politique de coopération sanitaire qui se décompose en trois axes : politique du médicament, prise en charge des brûlés (réalisation d'un sas pour les grands brûlés à Moroni), et formation des personnels médicaux et paramédicaux.

### 3.1.3. *LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*

#### **Le contrat de projet État-CDM 2008-2014 ((556 millions d'euros)**

Ce contrat a été construit autour de cinq axes prioritaires resserrés. Cette concentration est la conséquence de deux objectifs stratégiques majeurs :

- rapprocher Mayotte du niveau de développement économique de la métropole et des départements d'outre-mer ;
- enclencher un processus de développement économique et social autonome.

L'effort financier de l'État, plus de 340 M€ sur la période, prouve que l'État a pris la pleine mesure des besoins spécifiques de Mayotte.

Pour 2008 et 2009, la consommation des crédits (engagement) du contrat de projet s'est élevée ainsi à plus de 75 M€ et se répartit essentiellement comme suit :

- Développement économique et emploi :	24 215 790 €
- Promotion de la jeunesse	300 000 €
- Aménagement du territoire (routes, logements)	34 725 494 €
- Développement durable (eau, assainissement)	12 115 333 €
- Constructions scolaires	4 000 000 €

Le taux d'engagement par axe fait apparaître à cet égard un rythme de consommation globalement satisfaisant sur l'axe 2 « favoriser un développement économique créateur d'emploi » et sur l'axe 4 « mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire », ce qui résulte notamment de la bonne tenue des programmes de soutien au monde agricole et à la pêche, et de l'engagement régulier des crédits alloués au financement des opérations de RHI.

Le taux de consommation sur l'axe 5 « assainissement, adduction en eau » demeure en revanche encore en-deçà des rythmes attendus, ce qui s'explique en particulier par le retard pris par certaines opérations du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM). Enfin, les opérations d'engagement de crédits n'ont pas démarré sur l'axe 1 « mise en place du haut débit », et demeurent résiduelles sur l'axe 3 « favoriser l'égalité des chances et valoriser l'épanouissement de l'individu » (programmes sociaux, équipements sportifs et culturels, notamment). Un rattrapage partiel des engagements sur ces lignes est prévu en 2010.

L'année 2009 a été par ailleurs l'occasion d'engager des réflexions sur une amélioration de la gouvernance du contrat de projet, laquelle permettra d'aboutir, à échéance du premier semestre 2010, à la mise en place d'une plate-forme mutualisée État / Conseil général de suivi des engagements dans le logiciel PRESAGE.

### **Les instruments de politique économique : politique douanière, assouplissement de la réglementation, surveillance des prix et aides**

Les politiques douanière et fiscale constituent des outils par lesquels l'État peut proposer des évolutions qui, sous réserve de leur adoption par le conseil général, participent au développement économique de l'île. A titre d'exemple, ont ainsi été proposées en décembre 2009 des mesures destinées à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs mahorais, par la baisse des droits de douane sur les produits de première nécessité. D'autres textes ont permis quant à eux de sécuriser l'attribution de l'essence détaxée aux professionnels de la mer.

Le dispositif de défiscalisation (réglementé par les articles 199 undecies A et B et par les articles 217 undecies et duodecies du code général des impôts de Mayotte), représente une autre importante mesure de soutien à l'économie mahoraise. En 2009, 32 dossiers ont ainsi été instruits, pour un investissement global de 47.453.090,60 €, dans 7 secteurs d'activité.

Le fonds mahorais de développement (FMD) est un fonds d'aide publique cofinancé par l'État et le conseil général. Le FMD est destiné au soutien micro-économique et à l'investissement des entreprises. Les dossiers de demande d'aide sont instruits par la préfecture, selon les priorités définies par le conseil d'orientation du FMD. En 2009, 18 dossiers ont été instruits pour un montant total d'aides sollicitées de 1.431.626 € aboutissant à l'octroi d'aides pour un montant de 598.265 €.

En réponse à la crise financière qui a détérioré les conditions de refinancement des banques et afin de rétablir les conditions de fonctionnement du marché du crédit, le gouvernement a mis en place un plan de soutien à l'économie française. En 2009, le dispositif national de soutien au financement de l'économie ainsi que les dispositifs de médiation de l'accès au crédit ont été étendus à Mayotte.

Ces dispositifs viennent compléter ceux mis en œuvre à destination des particuliers, telle la commission de surendettement.

L'observatoire des prix et des revenus a demandé la poursuite des travaux sur la constitution du panier type de la ménagère mahoraise, ainsi que des études affinées sur les différences de prix Petite terre / Grande terre. Ces travaux seront rapportés en 2010.

L'année 2009 a vu, par ailleurs, la création à Mayotte d'une antenne de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de l'île de la Réunion, suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 du code de la consommation et du code du commerce.

Le plan de relance de l'économie (fonds exceptionnel d'investissement – FEI) a été conçu en vue de renforcer et d'accélérer les efforts de l'État en matière d'investissement, dans un certain nombre de domaines prioritaires, non nécessairement éligibles aux subsides des programmations financières contractualisées. Il s'agissait notamment en 2009 de :

- la mise aux normes et la rénovation des écoles,
- l'assainissement,
- l'aménagement des plages et des infrastructures touristiques,
- la sécurisation des abords des collèges.

Au total, plus de 20,47 M€ sont venus abonder les investissements réalisés à Mayotte en 2009.

## 3.2. LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE

### 3.2.1. LE SOUTIEN AUX FILIÈRES : LA PÊCHE ET L'AGRICULTURE

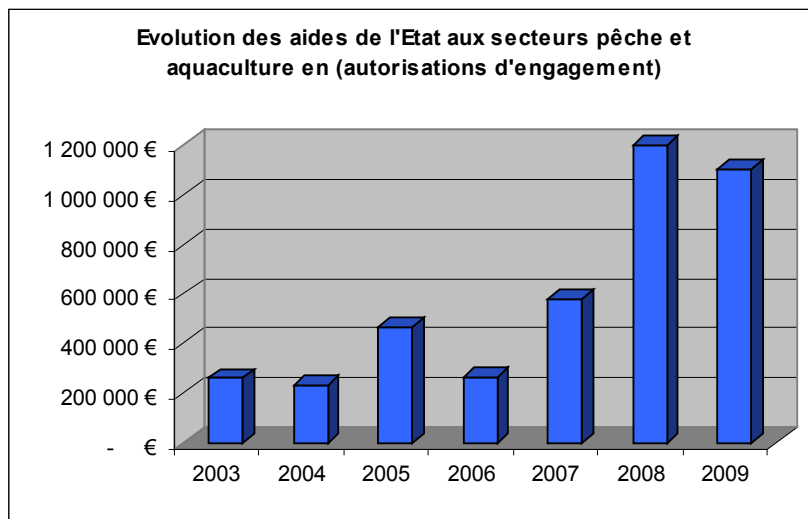
#### **La pêche et l'aquaculture : mise aux normes et modernisation**

L'effort de l'État s'est poursuivi pour aider le secteur de la pêche et de l'aquaculture à se mettre aux normes et à se moderniser. Le reversement partiel du produit des licences thonières (250.000 euros) par l'administration des terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au profit de Mayotte abonde les crédits du contrat de projet.

Le contrat de projet 2008-2014 a permis d'allouer au secteur de la pêche et de l'aquaculture une enveloppe conséquente (1.104.000 euros) lui permettant de moderniser son outil de production.

Ces crédits ont notamment permis la construction d'une deuxième unité palangrière, le *Mtwaro 2*, de la Copemay. La pêche palangrière est en effet porteuse d'avenir à Mayotte et ses rendements sont importants.

Parallèlement, trois dossiers de modernisation de barques de pêche ont reçu des aides de l'État. Des projets d'installations à terre ont également été subventionnés (extension d'une poissonnerie, fumoir à



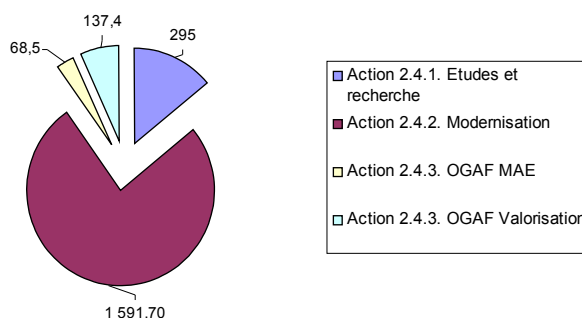
poisson).

Le site de la pépinière d'entreprises aquacoles (PEA) d'Hajangoua a bénéficié d'une aide importante pour étendre son installation et procéder à des études sur la génétique de l'ombrine.

### L'agriculture : plus de 3 millions d'aides au développement et à l'organisation

Les aides attribuées à l'agriculture en 2009 s'élèvent à 3,54 millions d'euros, tous dispositifs confondus.

Pour deuxième année de mise en œuvre du volet agricole du CPER, le montant des aides agricoles allouées au titre du « **développement durable des filières agricoles** » se répartit de la façon suivante (en k€) :



7 sessions de la CDOA se sont tenues en 2009 et ont permis à 21 dossiers de modernisation d'exploitations de recevoir un avis favorable.

1 394 dossiers ont été instruits pour la deuxième campagne de l'ICAM (**Indemnité compensatoire annuelle à Mayotte**) : une progression sensible par rapport à 2008 pour un montant total versé de 575.5 k€. Le nombre de jeunes installés, quant à lui, stagne (seulement 2 installés en 2009).

Dans le cadre de la structuration et l'organisation des filières agricoles, la direction de l'agriculture et de la forêt a contribué à l'élaboration de 3 nouveaux programmes sectoriels approuvés par l'ODEADOM (la régénération de la cocoteraie mahoraise, l'accompagnement de l'atelier agroalimentaire et la filière avicole).

Par ailleurs, l'OGAF « **Valorisation des produits agricoles** », mise en œuvre pour la première année, a permis de concrétiser des actions en matière de commercialisation, transformation et promotion des produits locaux.

Enfin, l'opération « **un fruit pour la récré** », consistant à distribuer, une fois par semaine, dans les écoles primaires, des fruits entiers ou préparés, est couronné de succès : 1 154 élèves, répartis dans 5 écoles, ont pu bénéficier de l'opération dès octobre 2009, grâce au partenariat actif du vice-rectorat et au financement à 80 % par le contrat de projets et à 20 % par les communes.

### 3.3. L'ACCÈS À L'EMPLOI

Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi et inscrits à Pôle emploi s'élève à 12 769, toutes catégories confondues.

A fin décembre 2009, la population active à Mayotte est estimée à 51 524, soit 28% de la population totale.

Le nombre de personnes en emploi se situe à 37 910 et a progressé de 6 000 entre 2002 et 2007.

Le taux de chômage se situait à 26% en 2007 et 29% en 2002 (source Insee).

Le budget consacré directement au développement de l'emploi, à l'insertion professionnelle des publics en difficulté et à la formation (notamment lutte contre l'illettrisme), par l'État via la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) atteint plus de 15 M€ en 2009.

Accès et retour à l'emploi	11 785 408 €
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	2 734 770 €
Contrat de Projet État Mayotte outils de formation	602 171 €
TOTAL « État »	15 122 355 €

### 3.3.1. L'INSERTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PAR L'ALTERNANCE

Deux types de contrats en alternance peuvent être conclus à Mayotte, les contrats d'apprentissage et les contrats de qualification.

Les contrats en alternance sont des contrats de travail destinés aux jeunes de moins de 26 ans. Ils associent une formation théorique et pratique assurée pour les apprentis par les Unités de Formation des apprentis (UFA) de l'Éducation Nationale à un travail effectif en entreprise. Pour les contrats de qualification des organismes de formation de droit privé sont mobilisés

#### Contrats d'apprentissage :

	2006	2007	2008	2009
Demandes d'agrément d'apprentissage	43	61	32	60
Nombre de contrats d'apprentissage	114	198	167	249

Pour la première fois en 2009, 9 contrats d'apprentissage ont été conclus avec des employeurs du secteur agricole.

#### Contrats de qualification :

6 contrats de qualification ont pu être conclus en 2009 alors qu'aucun n'avait été enregistré en 2008. Ces contrats ont été conclus dans le secteur du froid et de la climatisation. OPCALIA prend en charge le financement des frais pédagogiques.

### 3.3.2. LES CONTRATS AIDÉS : 4 743 BÉNÉFICIAIRES EN 2009

Les dispositifs d'aide dans le secteur non marchand demeurent d'une grande utilité avec en 2009 plus de 4 000 personnes inscrites dans une dynamique de retour à une activité professionnelle (contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé, chantier de développement local).

Spécifique à Mayotte, le chantier de développement local est un contrat court (un mois et demi) au bénéfice des publics les plus en difficulté et est utilisé pour assurer des missions de service public (ramassage des ordures, nettoyage des plages ou de la mangrove,...), ou lors de circonstances exceptionnelles (fortes précipitations). Il a concerné 2 024 bénéficiaires en 2009.

	2008	2009	évolution
Contrats « emploi solidarité »	2 625	2 670	+ 1,7%
Contrats « emploi consolidé » (nouveaux contrats conclus)	43	50	+ 16%
Contrats de chantier de développement local	1 266	2 024	+ 60%

### 3.3.3. L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ : LA MISSION LOCALE

La Mission locale a en charge l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 26 ans exclus du système scolaire, rencontrant des difficultés, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé et du logement. Cette structure est soutenue financièrement par l'État, la CDM et les collectivités locales.

Le nombre de conseillers en insertion au nombre de 6 est actuellement insuffisant pour suivre efficacement les quelque 9 000 jeunes qui y sont inscrits. Un développement de cette structure sera nécessaire en 2010.

	2008	2009	évolution
Nombre de jeunes accompagnés par la Mission locale	5 326	5 608	+ 5,3%
Jeunes accompagnés accédant à l'emploi	40	66	+ 65%
Jeunes accompagnés accédant à une formation	2 158	2 622	+ 21%

Enfin, les sommes consacrées à l'accompagnement des jeunes en difficultés à leur information, à leur orientation et à leur insertion ont représenté 520 000 €.

### 3.3.4. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Point d'entrée dans un parcours d'insertion par l'activité économique, l'association intermédiaire TIFAKI HAZI a pour objet la mise à disposition des publics en grande difficulté auprès d'entreprises, de particuliers ou de collectivités locales, à titre onéreux mais à but non lucratif. Le secteur de l'IAE souffre du manque de structures en capacité de répondre à cet objectif d'insertion.

	2008	2009	évolution
Nombre de personnes employées	84	144	+ 71%
Nombre d'heures travaillées	40270	46170	+ 14%

### 3.3.5. L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Le montant total des aides accordées par le biais du dispositif d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE) et du projet initiative jeune (PIJ) a été substantiellement relevé :

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>ACCRE</b>					
Aides accordées (€)	139 978	59 829	105 000	172 200	168 000
Nombre de bénéficiaires	50	15	32	41	40
<b>Projet initiative jeune</b>					
Aides accordées (€)	170 700	107 500	238 320	408 140	571 960
Nombre de bénéficiaires	24	35	46	57	79

Le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) a été mis en œuvre au cours du second semestre 2009. Il organise un accompagnement des porteurs de projet dès le montage et jusqu'à trois ans après la création – reprise de l'entreprise en vue de sa pérennisation.

6 structures ont été labellisées et 5 ont passé des conventions avec la DTEFP pour un montant

total de 65 000 €.

### 3.3.6. LA FORMATION : SAVOIR DE BASE ET FORMATION DES SALARIÉS EN ENTREPRISES

L'État reste compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 uniquement en ce qui concerne la formation aux savoirs de base (lutte contre l'illettrisme) et la formation des salariés en entreprises.

A cette même date est intervenu le transfert de compétences de la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi vers la collectivité départementale. A cet effet l'État a apporté en 2009 à la Collectivité départementale de Mayotte 4 463 282€.

#### Lutte contre l'illettrisme

Concernant la lutte contre l'illettrisme, plus de 153 600 heures de formation ont été dispensées (détenus, publics en difficultés, publics salariés) avec une moyenne individuelle de 200 heures. Le montant des engagements financiers s'élève à 626 548 €.

Le 5 novembre 2009 s'est tenu à Mayotte le Forum permanent des pratiques III qui a réuni l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels œuvrant en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Une charte de partenariat visant à organiser la concertation et la cohérence de l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'illettrisme a été signée à cette occasion.

#### La formation des salariés en entreprises

L'année 2009 a vu la mise en route de trois programmes d'actions nouvelles relatives aux secteurs de la formation professionnelle, de la sécurité gardiennage et du transport des voyageurs. C'est ainsi que :

- la **professionnalisation** des acteurs de la formation professionnelle à Mayotte a été assurée en faveur des salariés en exercice dans quatre des principaux organismes de formation ainsi qu'en faveur des cadres intervenant auprès des jeunes recrutés dans les différentes filières de formation du groupement du service militaire adapté (GSMA). Cette première promotion de «Formateurs professionnels d'Adultes» poursuivra sa formation en 2010. La qualification des conseillers en insertion professionnelle a de même été renforcée par une action collective d'accompagnement des candidats à ce titre professionnel dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

<b>Bilan 2009 : 170 volontaires stagiaires formés par le GSMA</b>	<b>Résultats</b>
Taux d'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP)	96,30 %
Taux d'attribution de l'attestation de formation citoyen (AFC)	90,20 %
Taux d'obtention du certificat d'étude général (CFG)	96,50%
Taux de réussite au permis B	67,20 %
Taux de féminisation	17,20 %
Taux de poursuite de formation en métropole (passeport mobilité)	43,00 %
Taux d'attribution de l'attestation de formation aux premiers secours	94,20%

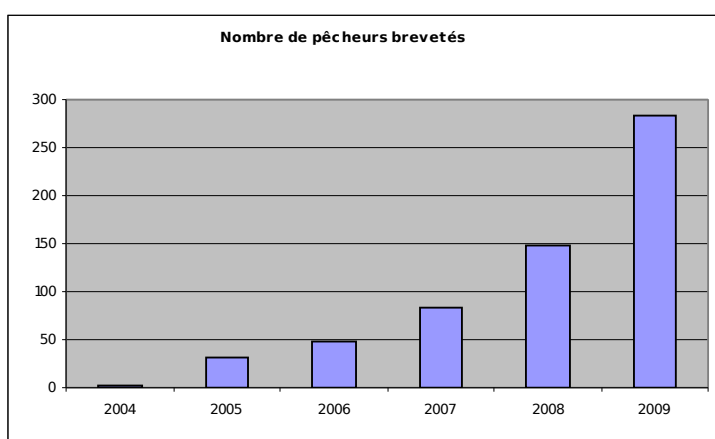


- la **qualification** de la grande majorité des salariés du secteur de la sécurité – gardiennage, dont l'emploi est depuis le 7 mars 2009 encadré par l'entrée en vigueur du décret relatif à la possession préalable de la carte professionnelle, a fait l'objet d'une intervention soutenue de l'État avec la participation d'OPCALIA AGEFOME.

Les principales entreprises du secteur, confrontées à cette réforme, ont bénéficié de la prise en charge par l'État des frais pédagogiques et, pour les plus en difficulté, d'une partie des rémunérations de leurs salariés, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'appui à ce secteur d'activité. 233 992 € ont ainsi été mobilisés pour ces opérations dont 87 644 € au titre du FNE – Formation.

- la **sensibilisation** des dirigeants d'entreprises de transport routier de passagers à l'environnement réglementaire actuel de leur activité a été prise en charge dans la perspective d'un nouveau décret fixant les conditions d'exercice de cette activité à Mayotte. Cette action sera étendue en 2010 à toutes les entreprises inscrites au registre de la chambre de commerce et d'industrie (CCI).

### 3.3.7. LA FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME



Il existe à Mayotte une école d'apprentissage maritime (EAM) agréée par les affaires maritimes et qui dispense des formations au commerce ou à la pêche. Les principales formations dispensées sont le CIN (pour être matelot), le capitaine 200 (pour être commandant d'un navire de commerce), et le certificat restreint d'opérateur (CRO) pour être habilité à utiliser les radiocommunications maritimes.

Ces dernières années, la formation des pêcheurs a été prioritaire, avec la mise en place du certificat d'aptitude au commandement des navires à la petite pêche (CACPP). En 2009, cet effort s'est poursuivi par la mise en œuvre de formations réalisées dans trois villages, ce qui facilite la motivation des intéressés.

### 3.3.8. DÉVELOPPEMENT DE L'APPAREIL DE FORMATION

La participation de l'État à ce titre a permis de couvrir des opérations qui portaient notamment sur la réalisation d'un bâtiment destiné à accueillir un plateau technique pour des formations du second œuvre dans le BTP ainsi que sur l'installation de filières de formation dédiées à l'aquaculture et à la pêche. 602 171 € ont ainsi été consommés en 2009 au titre du contrat de projet État Mayotte 2008-2014.

## 3.4. L'AMÉLIORATION DES RELATIONS AU TRAVAIL

### Le respect du code du travail : l'augmentation des contrôles

La progression des visites d'entreprises se poursuit avec l'arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de l'inspectrice du travail en section et de l'activité sur une année pleine de la cellule de lutte

contre le travail illégal.

Activités de contrôle depuis 2005 :

	2005	2006	2007	2008	2009
Visites	281	531	721	1 238	2 544
Observations	631	1 738	2 712	3 068	2 180
Procès verbaux	22	24	22	117	261

**La lutte contre le travail illégal** s'est accentuée avec la réactivation du comité de lutte contre le travail illégal (COLTI), sous la présidence du Parquet avec la préfecture, les services de la DTEFP, de la caisse de sécurité sociale, de police, de gendarmerie, la DAF et les affaires maritimes. Cette cellule est une structure légère composée d'un inspecteur et d'un contrôleur du travail. Elle est affectée exclusivement à plein temps à la lutte contre le travail illégal. Elle intervient en lien permanent avec la section d'inspection du travail traditionnelle.

Elle agit également en partenariat aussi fréquent que nécessaire avec les autres services concernés par la lutte contre le travail illégal principalement, gendarmerie, PAF, sécurité publique, Sécurité sociale, notamment dans le cadre des opérations du COLTI.

Sur l'année 2009, la cellule a réalisé 1 503 contrôles, a dressé 250 procès verbaux et 12 amendes administratives à la suite du constat d'infractions.

Des actions de sensibilisation et de communication ont également été mises en œuvre sur ce thème : parution et diffusion du « guide à l'usage des employeurs de personnel de maison » et campagne radio et TV « le travail illégal met une croix sur vos droits ».

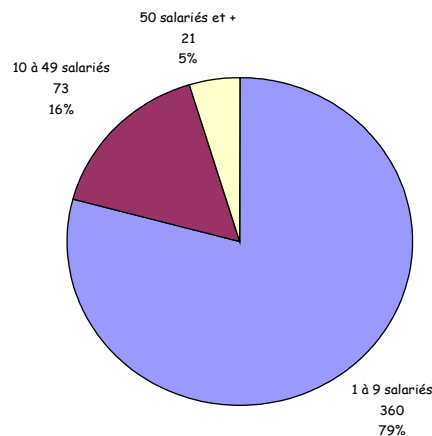
**L'inspection du travail** comprend depuis le 1<sup>er</sup> janvier une inspectrice et deux contrôleurs du travail. Elle intervient notamment sur les thèmes prioritaires du ministère du travail.

En 2009, l'inspection du travail a totalisé 1 041 visites d'entreprises (dont 133 autres interventions : conflits collectifs, contre-visites, participations aux CHS, accidents du travail, etc...), transmis 32 avis à la Préfecture, assuré 6 journées de formation/information, intervenu 7 fois au tribunal, rédigé 3 rapports pour recours hiérarchiques ou contentieux et 1 rapport au parquet. Elle a également dressé 11 procès-verbaux, 37 décisions dont 1 amende administrative et 1 retrait d'aide publique, 7 mises en demeure et un article 40.

Les 9 thématiques qui représentent plus de 100 contrôles ayant donné lieu à des observations sont les suivantes :

Thème	Nombre de contrôles
Travail illégal	1573
Salaire	266
Emploi	245
Conciliation en litiges individuels	174
Santé et sécurité au travail	160
Réglementation du travail	150
Chute de hauteur	140
Institutions représentatives du personnel	135
Médecine du travail	109

#### Répartition des entreprises contrôlées



Des actions de sensibilisation et de communication ont été menées, notamment l'action de prévention des risques professionnels dans les garages et le forum sur les conditions d'hygiène et de sécurité, ainsi que la réalisation et la diffusion de brochures et de dépliants sur le droit du travail. En outre, dans le cadre des « **matinales du dialogue social** », une action de sensibilisation à la négociation annuelle obligatoire a été menée afin d'amener les partenaires sociaux à négocier les éléments de rémunération en dehors du cadre des conflits collectifs.

Enfin, deux actions d'envergure à l'attention des entreprises ont fait l'objet d'une opération. Il s'agit de la demande d'organisation des élections des délégués du personnel dans 212 entreprises de plus de 11 salariés et la responsabilisation des donneurs d'ordre en matière de gardiennage.

#### **Le dialogue social**

L'année 2009 a été marquée par une recrudescence des conflits par rapport à l'année précédente puisque 14 conflits ont été recensés contre 7 en 2008. Ce qui représente 3 935 jours de travail perdus et près de 30 000 heures. Les revendications principales portent sur les salaires, la mise en place d'un 13<sup>e</sup> mois, la négociation d'une convention collective ou la contestation de la hiérarchie.

Pour la première fois à Mayotte, une commission de conciliation s'est tenue dans le cadre d'un conflit.

Le pôle travail de la DTEFP a également apporté son appui aux partenaires sociaux dans la négociation des conventions collectives et des accords de branches ou d'entreprises ainsi que dans la négociation annuelle des grilles salariales.

L'action de la commission consultative du travail (CCT) a permis également de résoudre des questions sociales fortement conflictuelles. En 2009, la CCT a obtenu des résultats importants pour l'avenir des relations sociales de l'île. Elle s'est réunie 11 fois en 2009 sur les thèmes liés notamment à la réglementation du travail, aux négociations des conventions collectives, au problème des retraites ou à celui de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Par ailleurs, l'accord de convergence du SMIG continue à produire ses effets. Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'augmentation du SMIG a été de 8,04%, ce qui le porte à 5,93 € / heure. Le gain en termes de pouvoir d'achat est de 69,78 € net/mois (base du SMIG à temps complet).

La CCT a également donné son avis sur la deuxième phase de l'étude sur la productivité à Mayotte, actuellement en cours. Elle doit dans le cadre de l'accord interprofessionnel fixant le calendrier d'augmentation du SMIG, vérifier auprès d'un échantillon d'entreprises, la nature et la

qualité des évolutions en termes de productivité économique et de conditions de travail par rapport à l'étude initiale. C'est, notamment à partir des résultats de cette étude que les membres de la CCT pourront déterminer le rythme de rattrapage pour aboutir à la convergence totale.

### 3.5. LA PROGRESSION DES RECETTES FISCALES ET DOUANIÈRES

Les services de l'État calculent et encaissent les recettes fiscales et douanières pour le compte de la collectivité départementale de Mayotte (CDM). Ces recettes sont ensuite intégralement reversées à la CDM.

#### 3.5.1. LES RESSOURCES FISCALES

Les ressources fiscales continuent de progresser de près de 34 % entre 2008 et 2009 et ont plus que doublé en 5 ans (+108%) en dépit des dispositions fiscales adoptées pour l'année 2009, qui aurait du conduire à la baisse de l'impôt sur le revenu.

<b>EVOLUTION DES RECETTES FISCALES</b>						
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Évolution 2008-2009</b>
Recettes brutes	39 131 940	39 430 000	39 358 122	59 072 544	73 865 562	25,00%
Dépenses de gestion de l'impôt	6 889 548	5 742 000	4 604 813	8 755 170	6 587 279	-25,00%
Recettes nettes	32 242 392	33 688 000	34 753 309	50 317 374	67 278 283	33,70%

#### 3.5.2. IMPÔT SUR LE REVENU

Le nombre des déclarants et le montant de l'impôt mis en recouvrement restent stables alors que les nouvelles dispositions fiscales en la matière, votées en 2008 auraient du conduire à la baisse de l'impôt.

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre de déclarants	35 205	36 000	39 000	41 000	45 000	46 000
Variation en %		2,25%	8,33	5,12	9,76	2,22%
Montants (millions d'€)	14,36	15,50	16,20	16,67	24, 43	23,25
Variation en %		7,93 %	4,52 %	2,90 %	46,55%	-4,83%

#### 3.5.3. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés progresse chaque année. La progression est forte entre 2007 et 2008 (+35 %) et entre 2004 et 2008 (+154 %). L'action conjuguée des services de gestion et de contrôle explique pour une part importante cet accroissement. L'amélioration du taux de déclaration spontanée des entreprises est également l'un des principaux facteurs d'augmentation de la rentabilité de cet impôt.

<b>Impôt sur les sociétés se rapportant aux exercices clos en :</b>					
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Nombre d'entreprises	550	609	787	1026	1331
Variation en %		11 %	29 %	30 %	30 %
Impôt acquitté (€)	9.599.687	12.642.215	13.500.000	18.000.000	24 364 476
Variation en %		32 %	7 %	33 %	35%

#### 3.5.4. LA PATENTE

Durant la période 2004/2009, le nombre global de redevables de la patente a augmenté de 23 % et est resté stable entre 2008 et 2009.

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre d'articles	4001	5101	4513	5102	5774	5726
Montant acquitté	5,547 M€	6,639 M€	6,325 M€	6,535 M€	7,259 M€	7,381 M€

#### 3.5.5. IMPÔT FONCIER

L'élargissement de l'assiette a entraîné une hausse importante du nombre de redevables et du montant de l'impôt.

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre de redevables	3540	3584	3690	3723	6 744
Variation en %		1,24%	2,96%	0,89%	81,14%
Montant (millions d'€)	1 115 532	1 000 000	1 016 066	987 795	2 472 289
Variation en %		-10,36%	1,61%	-2,78%	81,14%

#### 3.5.6. LES RECETTES DOUANIÈRES

Le nombre de déclarations enregistrées en 2009 est de **28.622**, chiffre sensiblement identique à celui de 2008, avec cependant un recul notable des déclarations d'exportation.

Une analyse plus précise par bureau et par régime permet de confirmer cette tendance. (résultats 2008 entre parenthèses)

*Longoni : 20.298 (20.476) Import 18 629 (18 823) Export 1 194 (1 494) autres 475 (160)*

*Pamandzi : 8.324 (8.143) Import 6 979 (6 197) Export 1 276 (1 941) autres 169 (105)*

Les perceptions faites par le réseau comptable de la douane, pour le compte de la Collectivité qui connaissaient depuis 3 ans, un accroissement supérieur à 15% - 87 Millions d' € (2006), 103 M€ (2007), 119 M € (2008) - sont en très net repli en 2009 : **104 millions d'euros**.

Il s'agit de taxes perçues au moment de l'importation. Il n'existe, à Mayotte, ni octroi de mer, ni TVA, ni contributions indirectes.

Le **classement des taxes par rendement** : la taxe de consommation (68 Millions d' €) suivie de la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (très stable avec 18 M €) et des droits de douanes (7 M €).

La répartition entre les deux sites :

*Longoni : 73 M€ (87 M€ en 2008 et 75 M€ en 2007)*

*Pamandzi : 31 M€ (32 M€ en 2008 et 28M€ en 2007)*

1 192 affaires contentieuses ont été constatées. Les droits et taxes éludés s'élèvent à 360.000 € et les pénalités recouvrées à 149.000 € (+75%).

Les principales constatations sont :

- des importations, sans déclaration, de vêtements ou de bijoux, à l'aéroport de Dzaoudzi ;
- marchandises diverses en excédent par rapport aux quantités déclarées, au port de Longoni.

## 4. DEFINIR ET CONTRÔLER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

### 4.1. UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

#### 4.1.1. L'EXTENSION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Comme les années précédentes, la direction de l'équipement (DE) a mis l'accent sur le suivi de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) afin de respecter l'objectif de remplacement des documents actuels avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2011 fixée par la réglementation.

En 2009, les deux communes de Petite Terre ont prescrit leur document d'urbanisme. Désormais, les 17 communes de Mayotte ont un PLU en cours d'élaboration. Ces documents remplaceront les 3 POS et 14 schémas d'aménagement de communes actuels.

Au 31 décembre 2009, 16 communes sur 17 étaient en phase II de l'élaboration de leur document PLU (réalisation du plan et du règlement).

#### 4.1.2. DES ÉTUDES SUR LES DÉPLACEMENTS, L'AMÉNAGEMENT ET LES LOGEMENTS SOCIAUX

La DE assure la conduite de plusieurs études :

- Étude préalable à un **schéma de déplacements pour Mayotte** (l'étude de mise en place a été validée par le conseil général. Les phases opérationnelles vont maintenant être programmées par le conseil général et la mairie de Mamoudzou et notamment : une ligne express régulière dans Mamoudzou partant du nord (Kawéni) au sud (Tsoundzou) et deux lignes interurbaines qui partiront de Dzoumogné vers Mamoudzou et de Chirongui vers Mamoudzou).

En vue d'accompagner la mairie de Mamoudzou dans son projet, notamment, le dimensionnement de la future ligne de transport en commun, l'État a fait réaliser une étude sur les déplacements actuels.

- Les études préalables à la réalisation du pont de la Kwalé, au niveau de Tsoundzou sur la RN2 ont permis de définir un projet à réaliser en 2010.
- Les études de réparation du pont de Dzoumogné (travaux programmés en 2010).
- Une étude pour la recherche du foncier destiné à un logement social dans les communes péri-urbaines de Mamoudzou est en cours.

#### 4.1.3. LES DEMANDES D'ACTES D'URBANISME

Alors que le nombre de demandes de permis de construire avait varié de 70% de 2007/2008, l'évolution de 2008/2009 n'est que de 10% (1 250 demandes enregistrées contre 1 132 l'année précédente).

Sur 1 261 décisions, le taux de refus est sensiblement le même (35 % en 2009 et 37 % en 2008); les causes étant notamment l'insuffisance ou l'absence de dispositif d'assainissement et/ou la localisation du projet dans des zones inconstructibles (zone naturelle, zone d'aléas naturels forts,...).

L'évolution réglementaire en matière immobilière a accru les demandes de certificats d'urbanisme en 2008. Une forte hausse est encore confirmée en 2009 par le dépôt de 319 demandes de certificats (variation de +95 %).

En 2009, le contrôle de légalité des actes d'urbanisme délivrés par les trois communes de Mayotte dotées d'un plan d'occupation des sols a porté sur 396 (38 ont fait l'objet d'un recours);

(contrôle des années antérieures : 178 en 2007 et 250 en 2008).

#### 4.1.4. LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE L'URBANISME ILLÉGAL

Un comité permanent de lutte contre l'urbanisme illégal constitué autour du préfet et du procureur de la République, avec les services de police et de gendarmerie, de l'équipement, et les services fiscaux notamment, a poursuivi les actions de lutte contre l'urbanisme irrégulier :

- 22 requêtes en contentieux de l'urbanisme;
- 65 déférés ont été déposés au TA concernant essentiellement l'occupation du domaine public maritime de l'État.

La difficulté d'exécution de ces décisions persiste cependant, en l'absence des contraventions de grande voirie. Une quarantaine de bangas construits sans droit ni titre ont cependant été détruits en 2009 (exécution de référés devant le TPI) à Mamoudzou en vue de la construction d'un collège.

#### 4.1.5. LA POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Dans ce contexte, l'année 2009 aura été marquée en particulier par la parution des deux décrets relatifs aux conditions de cession à titre gratuit ou onéreux des terrains situés sur la **zone des pas géométriques (ZPG)** du domaine public maritime de l'État. Ces décrets, ainsi que leurs modalités d'application, ont été présentés à l'occasion d'un séminaire des services de l'État sur le foncier, tenu début novembre 2009. L'année 2010 constitue à cet égard l'étape décisive de mise en œuvre du processus.

La délivrance des autorisations d'occupation temporaires (AOT) du domaine public maritime de l'État fait par ailleurs l'objet désormais d'une approche coordonnée de nature à favoriser une cohérence accrue de la délivrance des conventions d'occupation dans ces espaces. Une commission d'harmonisation réunit à cette fin tous les 2 à 3 mois les services de la préfecture, de France Domaine et de la direction de l'équipement.

Plusieurs grands dossiers fonciers seront poursuivis en 2010. Il en est ainsi par exemple de l'aménagement du terre-plein de M'Tsapéré, du projet d'aménagement du front de mer à Mamoudzou, ou encore des projets de ZAC d'Hamaha et Doujani.

L'année 2009 aura été marquée également par la signature de la convention avec l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) sur le site de M'Gombani en novembre, prolongée par la mise en place d'un comité de suivi pour la réalisation des opérations sur le bâti mais également un travail dans le champ de la cohésion sociale (« gestion urbaine de proximité »).

#### 4.1.6. RÉHABILITATION ET SÉCURISATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

L'événement pluvieux de décembre 2008 a mobilisé la DE en début 2009 afin de résorber les dégradations. La mise en œuvre de murs de protection le long des RN participera à l'avenir au maintien de la circulation dans ces zones à risques.

Le renouvellement des enduits superficiels sur les routes nationales s'est poursuivi notamment sur la RN3 afin de garantir la pérennité du patrimoine routier de l'État.

La réhabilitation de la RN 2, entreprise en 2008 à Sada, dans la traversée du village, ainsi qu'entre le bourg de Mangajou et le carrefour de Chiconi, a été continuée en 2009 par la reprise des virages de Tsararano.

Le programme d'équipement en glissières de sécurité et murs de protection s'est poursuivi sur les sites les plus sensibles de la RN1 et de la RN3; la RN2 devant faire l'objet de grands travaux de réhabilitation dans le cadre du contrat de projet, son équipement en glissières sera réalisé en même temps que les travaux à venir.

La RN3 a fait l'objet de travaux de purge et de revêtements superficiels. Ces travaux verront leur achèvement total en 2010. De nombreux secteurs ont pu ainsi être améliorés en matière de revêtement à l'exemple de la traversée de Majicavo Lamir sur la RN1 ainsi que 500m au niveau de la zone d'activité de Vallée 3 (commune de Koungou).



Dans le cadre du déclassement des RN déviées, la traversée de SADA, l'ancienne section de la RN1 comprise dans l'agglomération de Koungou et l'ex RN2 dite de M'Tsapéré ont été transférées respectivement aux communes de SADA, KOUNGOU et MAMOUDZOU.

Ont été, par ailleurs, entièrement restaurés :

la digue de protection le long de la RN 4 sur Petite Terre,

le mur de corniche situé sur la RN 1 au dessus de Handréma (avec un dispositif de protection supplémentaire garantissant mieux la sécurité des usagers),

le pont d'Hajungua sur la RN3 (dégradé lors des événements pluvieux du 15 décembre 2008).

#### 4.2. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET VALORISANT LES ATOUTS NATURELS DE MAYOTTE

L'année 2009 a vu se poursuivre le renforcement des sollicitations auxquelles la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) doit faire face. Au-delà d'une conséquence évidente de l'amorce d'un développement économique de Mayotte, cela illustre également le fait que les missions de la DRIRE sont de mieux en mieux connues des acteurs économiques de l'île.

##### 4.2.1. *INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)*

Deux projets structurants importants pour le développement de Mayotte, dans les domaines de compétences de la DRIRE, ont abouti en 2009 :

- la centrale électrique EDM de LONGONI, mise en service en janvier avec quelques mois de retard sur les prévisions ;
- le nouveau dépôt d'hydrocarbures TOTAL de LONGONI, mis en service en août.

Le dépôt TOTAL a nécessité une importante implication en matière de suivi de la construction, que ce soit pour le dépôt lui-même, pour l'apportement pétrolier ou pour le pipe de liaison entre cet apportement et le dépôt.

Fin 2009, 11 dossiers de demande d'autorisation préfectorale étaient en cours d'instruction, dont deux déposés au cours de l'année. Deux installations nouvelles ont été autorisées. La DRIRE a également traité 7 dossiers de déclaration.

L'ICPE a réalisé 37 visites auxquelles s'ajoutent les visites de suivi du chantier de construction du dépôt d'hydrocarbures de LONGONI. Ces visites ont permis d'identifier une installation soumise à autorisation préfectorale en situation non réglementaire. La procédure de régularisation a été engagée.

##### 4.2.2. *DANS LE DOMAINE DES DÉCHETS*

L'instruction de l'autorisation du futur centre de stockage de déchets de DZOUMOGNÉ s'est poursuivie. Elle devrait aboutir en 2010.

En 2009, la DRIRE a traité 9 procédures de transferts transfrontaliers de déchets (batteries, déchets d'hydrocarbures, produits chimiques, transformateurs aux PCB).

##### 4.2.3. *LES CONTRÔLES TECHNIQUES*

La procédure pour l'accréditation des centres de contrôles poids lourds a été engagée auprès du réseau national.

La régularisation des titres de circulation pour les véhicules de matières dangereuses (certificat européen ADR) a, elle aussi, été engagée : 7 certificats ont été délivrés en 2009. La démarche sera poursuivie en 2010.

Par ailleurs, 18 dossiers de réception à titre isolé de véhicules, essentiellement à la suite de transformations de carrosseries, ont été traités en 2009.

Les opérations de vérification des appareils de pesage, initiées en 2008 ont été renouvelées avec succès en 2009. Une extension à de nouveaux assujettis sera à faire en 2010.

En matière de vérification des équipements sous pression (réservoirs à air comprimé, bouteilles de plongée, bouteilles de gaz butane), une réflexion a été engagée pour définir les modalités de ré-épreuve de ces équipements, sachant qu'il n'y a pas actuellement à Mayotte d'organisme habilité à le faire.

#### 4.2.4. *LES ÉNERGIES RENOUVELABLES*

Le développement des installations photovoltaïques se poursuit activement à Mayotte.

En 2009, 40 dossiers de demande de certificat d'obligation d'achat pour une puissance cumulée de près de 9 MW ont été traités.

**L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)** intervient à Mayotte depuis 2007 dans le cadre d'un accord 2008-2014 conclu avec la préfecture, le conseil général et la société Électricité de Mayotte (EDM), qui s'engagent sur des actions d'un montant de 11 M€ dont 4 M€ financés par l'agence.

En 2009, **l'ADEME a permis d'initier, d'expertiser et de mener de nombreuses actions** et notamment :

- Efficacité énergétique : appel à projet « Mayénergie » avec 9 projets bâtiments performants, renouvellement d'une opération de diffusion de lampes à économie d'énergie,
- Énergies renouvelables : expertise et accompagnement de solutions réseaux intelligents face à la limite du seuil de réinjection réseau des énergies intermittentes,
- Approches globales de l'énergie : consolidation de l'Observatoire mahorais de l'énergie avec notamment le Bilan énergétique 2008 et des études de potentiel d'économie d'énergie sur l'électroménager, la climatisation et l'isolation ; lancement d'actions transversales (analyse environnementale des plans locaux d'urbanisme, bilan carbone..),
- Déchets ménagers et assimilés : participation au plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA), expertise filière compostage, animation filières emballages de boissons avec la CCI,
- Déchets des entreprises et filières de recyclage : accompagnement au montage des filières à responsabilité élargie des producteurs, campagne de communication « Echo des filières ».

L'accompagnement financier sur 2009 est de près de **600 000 €** dont la moitié au titre de l'énergie et l'autre moitié sur les déchets, conformément aux objectifs du contrat de projet 2008-2014. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'ADEME a mobilisé un fonds exceptionnel de **850 000 €** (opération chauffe-eau solaire).

#### 4.3. ENVIRONNEMENT ET BIO DIVERSITÉ

La coordination de la politique de l'État dans le domaine de l'eau, de l'environnement, des risques et de la biodiversité est exercée sous l'autorité du préfet par la MISEEN (mission Inter services de l'eau et de l'environnement) dont l'animation a été confiée à la direction de l'agriculture et de la forêt (DAF).

Hormis ses missions dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la DAF exerce des missions de police de l'eau et de l'environnement, de gestion des ressources en eau ainsi que celles dévolues habituellement aux directions régionales de l'environnement (DIREN) dans le domaine de la connaissance des milieux, de l'éducation à l'environnement et de la protection des sites et de la flore et de la faune.

### **Le projet de parc naturel marin :**

A l'issu de 18 mois d'étude et de concertation avec la population et les usagers du lagon, le Président de la République a signé le décret de création du parc naturel marin de Mayotte le 18 janvier 2010 lors de sa visite à Longoni. D'ores et déjà, sept orientations de gestion ont été validées par le comité de pilotage, lors de sa dernière réunion, le 3 septembre 2009. Elles seront par la suite déclinées en actions concrètes dans le cadre du plan de gestion qui sera élaboré par l'équipe du parc et validé par le conseil de gestion.

Dans le cadre de la mission parc naturel marin, l'enquête sur les pratiques traditionnelles de pêche à pied (djarifa, msindzano, uruva) s'est achevée.

Dans le cadre du plan local de l'initiative française de protection des récifs coralliens (IFRECOR) ont été réalisées dans l'aire marine protégée (AMP) de la passe en « S »:

- une évaluation des effets plongeurs sur les peuplements marins
- une étude de l'effet réserve sur l'AMP
- une participation au projet PAMPA (indicateurs de la performance d'aires marines protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages)
- une étude de l'agrégation reproductive de mérours marrons (*Epinephelus fuscoguttatus*).

D'autres actions de suivi ou d'inventaire ont été financées par l'IFRECOR : suivi de la température des eaux du lagon de Mayotte, inventaire des crustacés décapodes de Mayotte, inventaire taxonomique des poissons marins de Mayotte, troisième mission d'inventaire des hydrides du lagon de Mayotte, surveillance des récifs et "reef check" dans le cadre de l'Observatoire des récifs coralliens (ORC), suivi des herbiers de phanérogames marines.

Un programme de recherche sur les requins a également été initié.

### **La réserve naturelle de l'îlot Mbouzi :**

Le gestionnaire de la réserve (les Naturalistes de Mayotte) a présenté l'équipe de la réserve au comité consultatif de gestion en début 2009 : un conservateur, un garde et un agent technique à temps partiel. La dotation courante du ministère en charge du développement durable (110 000 €) a été versée et entièrement dépensée à l'exception d'un reliquat qui sera employé en 2010. La dotation exceptionnelle pour la création d'une RN (85 000 €) a été versée durant l'année et a servi à l'équipement, à l'achat de matériels ainsi qu'à la réalisation d'études qui servent à la rédaction du plan de gestion.

### **La connaissance et la gestion du patrimoine naturel :**

En cohérence avec les politiques nationales issues du Grenelle de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral mettant en place une liste négative des espèces végétales interdites d'entrée sur le territoire de Mayotte a été présentée au ministère en charge du développement durable. Une intervention ponctuelle de lutte contre une espèce végétale identifiée fin 2008 par le conservatoire botanique a été pilotée par la DAF avec l'appui de l'association des Naturalistes de Mayotte.

Au titre de la convention de Washington relative aux échanges internationaux d'espèces sauvages, 6 permis d'exportation ont été délivrés en 2009. Douze tortues originaires de Madagascar ont été saisies et devront être rapatriées en 2010.

Un groupe de travail constitué du conservatoire du littoral, de la cellule de gestion du conservatoire du littoral (CG-DEDD) et de la DAF a été mis en place afin de déterminer les moyens d'action à mettre en œuvre afin de réduire l'impact des chiens errants sur les tortues marines (sites de ponte). Une opération pilote a été programmée sur le site de Moya.

La typologie et la cartographie des habitats naturels de l'île s'est poursuivie par la mise en œuvre par le conservatoire botanique de la phase terrain sur Petite terre de l'atlas de la flore de

Mayotte. La cartographie est en cours de finalisation fin 2009.

Le service a conduit en interne, la mise à jour de l'Atlas des mangroves.

Des arrêtés de protection des biotopes ont été finalisés pour les sites de Moya-Papani, Saziley et préparés pour la plage de Ngouja. Ils pourront faire l'objet de consultations administratives prévues par le code de l'environnement en 2010.

Enfin, un recueil sur les pratiques médicinales des plantes de Mayotte est en cours de réalisation en régie.

### **La forêt : augmentation des contrôles**

L'équipe de la brigade forêt a effectué 7 missions de reconnaissance aérienne d'août à décembre 2009. Au total, 305 sites d'infractions au code forestier ont été localisés dont 210 font l'objet d'ouverture d'un dossier d'instruction.

### **Évolution du nombre d'infractions localisées par année**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Avertissement pour défrichement non autorisé	1	9	0
PV transmis (procureur/gendarmerie ou police)	14	22	<b>23</b> +7 issus de 2008
Dossiers en cours d'instruction (relevé GPS réalisé - enquête en cours)	30	66	187
Site localisé non encore instruit (surveillance aérienne)		60	95
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>157</b>	<b>305</b>

La production de charbon a été avérée sur 40 des 210 dossiers ouverts en 2009.

Des travaux de plantation et d'entretien, notamment des reboisements programmés en 2008 sur des terrains appartenant à l'État ont été menés en 2009.

### **La protection phytosanitaire**

Dans le cadre de la mission de contrôle des frontières, plus de 38 tonnes de produits ont été saisis et détruits soit 3,2 fois plus qu'en 2008. Le contrôle des intrants et résidus phytosanitaires s'est porté sur :

- 40 échantillons des résidus de pesticides sur fruits et légumes cultivés à Mayotte mais aussi importés en provenance de l'Union des Comores et de Madagascar
- 8 contrôles des distributeurs et vendeurs de produits phytosanitaires

La surveillance biologique du territoire :

- 33 visites de prospection et conseil phytosanitaires ont été réalisées.
- 100 échantillons ont fait l'objet d'analyses de routine au laboratoire
- 35 heures de formation pour la reconnaissance des ennemis des cultures et les différents moyens de lutte contre ceux-ci ont été dispensées par la protection des végétaux à 10 techniciens des différentes structures agricoles (ADVA, ADEM, CAPAM, DARTM)
- Le recensement des mouches des fruits et légumes n'a pas mis en évidence la présence de nouvelle mouche sur le territoire.

### **Le comité de bassin et le SDAGE**

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sa déclinaison en actions sous forme d'un programme de mesures ont été adoptés par le comité de bassin et approuvés par le Préfet le 10 décembre. Une large consultation publique a été lancée auprès du public des chambres consulaires et des communes.

### **La police de l'eau**

**137 dossiers** ont été instruits. Ce nombre est en forte hausse par rapport à 2008 (44 dossiers). Les études du bureau des ressources géologiques et minières (BRGM) de toutes les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lancées en 2008, ont été achevées. Les études de diagnostic des deux barrages ont été réalisées par BRLi (Bas Rhône Languedoc Ingénierie).

La brigade police de l'eau a effectué :

- **4 635 contrôles** sur le terrain (dont 4 306 lavandières);
- 2 331 rappels à la loi (2 202 lavandières et 89 lavages de véhicules en rivière);
- 40 procès verbaux (3 en 2007 - 12 en 2008)
- 2 mises en demeure (26 en 2008).

### **L'assainissement collectif des eaux usées**

Dans le cadre du contrat de projets 2008-2014, une programmation pluriannuelle de travaux ayant pour objectif de raccorder près de 85 000 habitants a été érigée.

**Les travaux d'extension de la station d'épuration du Baobab à Mamoudzou, démarrés en juillet 2008, se poursuivent. Les travaux de renforcement du réseau ont démarré à Kawéni. Deux STEP ont été réceptionnées, l'une à Dzoumogné et l'autre à Mronabéja et une station « expérimentale » de type DEWATS est commencée à Koungou/Trévani.**

### **Le suivi de la ressource en eau**

La DAF a réalisé 5 missions en 2009 :

- Une conduite d'opération au profit du conseil général sur la réalisation de la troisième retenue collinaire avec une option de 3 millions de mètres cubes. Le montant des travaux est estimé à 18M€.
- Quatre missions de maîtrise d'œuvre :
  - trois au profit du syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de Mayotte (SIEAM) :
    - \* raccordement du sea-line en grande terre de l'ordre de 3,1 M €,
    - \* raccordement du sea-line en Petite Terre de l'ordre de 260 K€ M €,
    - \* travaux de mise en service des forages et de la station de surpression de Gouloué pour un montant de 200 K€.
  - la 4ème au profit du conseil général, porte sur l'alimentation en eau potable par supprimeur de Dzoumogné (10 m<sup>3</sup>/h-50 m HMT) pour un coût de 200K€.

## 5. PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE

### 5.1. LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE : FORTE MOBILISATION SUR L'HABITAT SOCIAL

#### 5.1.1. L'HABITAT SOCIAL : PRIORITÉ AU LOCATIF ET À L'ACCESSION

Le programme de réalisation des logements sociaux s'est poursuivi tout au long de l'année 2009, avec l'appui des moyens financiers de la ligne budgétaire unique (LBU : crédits de l'action 1 du contrat de projet État/Mayotte). 80 logements LAS / LATS supplémentaires ont été réalisés, leur livraison effective reposant désormais sur la levée des difficultés d'accès au crédit des accédants et la mise en place d'un dispositif d'interface sociale et financière.

La mobilisation a été importante pour garantir la possibilité du cumul défiscalisation / LBU, ou encore les réunions successives tenues avec les banques en fin d'année 2009 en vue de lever les obstacles à la livraison des LAS / LATS (enjeu de l'interface sociale et financière).

	2008	2009
<b>Logements sociaux financés :</b>		
- Accession très sociale (LATS)	16	106
- Accession sociale (LAS)		10
- locatifs	120	42
<b>Nombre d'opérations</b>		
1.en lotissement		11
2.en RHI		11

#### 5.1.2. LA POLITIQUE DE LA VILLE

En **2009, la préfecture a investi plus de 2 millions d'euros** dans le financement de dispositifs en faveur des publics fragiles, dans le cadre de la politique de la ville et de la cohésion sociale.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), signés entre la préfecture, le conseil général et neuf communes (Bandrélé, Bouéni, Chiconi, Kani-Kéli, Mamoudzou, Mtzamboro, Pamandzi, Sada et Tsingoni) sont arrivés fin 2009 au terme de trois années de fonctionnement. Ils ont été prorogés sur décision ministérielle d'une année en 2010. Les évaluations en cours, ainsi que les réflexions menées actuellement par le comité interministériel à la ville pour redéfinir la géographie prioritaire de la politique de la ville, permettront de redéfinir courant 2010 les caractéristiques des contrats qui seront proposés aux communes à partir de 2011.

Le **CUCS** est le dispositif phare de cette politique. La préfecture et le conseil général ont ainsi consacré plus de **1 400 000 euros en 2009** pour aider les communes à mettre en place des actions au bénéfice des publics prioritaires autour de cinq axes d'intervention : l'éducation et la citoyenneté, le développement économique et l'insertion, la santé et l'accès aux soins, la prévention de la délinquance, l'habitat et le cadre de vie.

Les financements de la politique de la ville viennent à cet égard en complément des financements de droit commun pour permettre à certains publics où certains quartiers défavorisés de bénéficier des actions mises en place.

A titre d'exemple, ci-après quelques actions financées dans le cadre des CUCS en 2009 :

- **Alphabétisation** : en complément des actions menées par la DTEFP et l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, la politique de la ville a contribué à hauteur de 200 000 € au financement d'actions d'alphabétisation sur les communes de Bouéni, Bandrélé, Chiconi, Kani-Kéli, et Mamoudzou ;

- **Soutien scolaire** : les CUCS de Kani-Kéli, de Pamandzi, de Bandrélé, de Bouéni et de Sada ont programmé des actions d'accompagnement à la scolarité. La politique de la ville a contribué également à environ 220 000 € au financement de ces programmes, et à hauteur de 140 000 € pour le dispositif du programme de réussite éducative (PRE) ;
- **Formation d'animateurs socioculturels** : en complément des financements de droit commun octroyés par la DJS, la CAF et la DSAJ sur la formation des animateurs, la politique de la ville a aidé financièrement les communes de Bandrélé, Sada, Chiconi et Mamoudzou à hauteur de 18 400 € pour réussir à mettre en place leur programme de formation d'animateurs ;
- **Handicap** : la politique de la ville est intervenue à hauteur de 15 000 € pour apporter le complément de financement nécessaire à la scolarisation et au transport des enfants handicapés des communes de Pamandzi, Bandrélé, Sada, Tsingoni et Mamoudzou.

Des sorties intergénérationnelles, des ateliers éducatifs, des accueils de jeunes, des journaux associatifs, des projets vidéo, des ateliers santé, des chantiers d'insertion.... viennent compléter ce panorama et ont également obtenu en 2009 des financements au titre de la politique de la ville dans les neuf CUCS de l'île. Toutes ces actions ont pour objectif de maintenir ou de renforcer le lien social et l'égalité des chances entre les habitants. Un nouveau sous-préfet sera nommé à cet égard en 2010, dont la tâche sera prioritairement ciblée sur l'accompagnement et la coordination, des initiatives en ce domaine.

## 5.2. EN 2009, L'ACTION SOCIALE A PRIVILÉGIÉ LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DU HANDICAP

### 5.2.1. *LE MÉDICO-SOCIAL : POURSUITE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DU HANDICAP*

Le soutien aux associations accueillant les enfants handicapés s'est poursuivi et accentué en 2009 afin de permettre la continuité des prestations proposées au profit de ce public et de leur famille.

Parallèlement, un travail partenarial avec les principaux acteurs de la politique du handicap, notamment le conseil général, a été initié dans l'objectif de préparer la mise en place des nouvelles mesures prévues par l'ordonnance n°2008-859 du 28 août 2008 relative à l'extension et à l'adaptation outre-mer de diverses mesures bénéficiant aux personnes handicapées et en matière d'action sociale et médico-sociale.

Ce travail préparatoire permettra la création effective courant 2010 de la Maison des personnes handicapées et de garantir la continuité de service en faveur des personnes handicapées.

### 5.2.2. *L'ACTION SOCIALE*

Les actions financées en 2009 ont permis d'initier de nouveaux dispositifs en faveur des familles vulnérables et de pérenniser ceux mis en place en 2008, notamment :

- La mise en place, à titre expérimental, d'une activité tutélaire, domaine qui relève du principe de la spécificité législative et pour lequel un projet d'ordonnance est actuellement en cours pour étendre et adapter à Mayotte la loi n°2007-308 du 5 mars 2007. Une association a été agréée et financée pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice. 6 mesures ont pu être ainsi effectuées et 7 autres sont en cours.
- L'initiation d'un partenariat susceptible d'apporter aux communes de Mayotte l'expertise nécessaire à la structuration de leur action sociale dans la perspective de création de centres communaux d'action sociale.

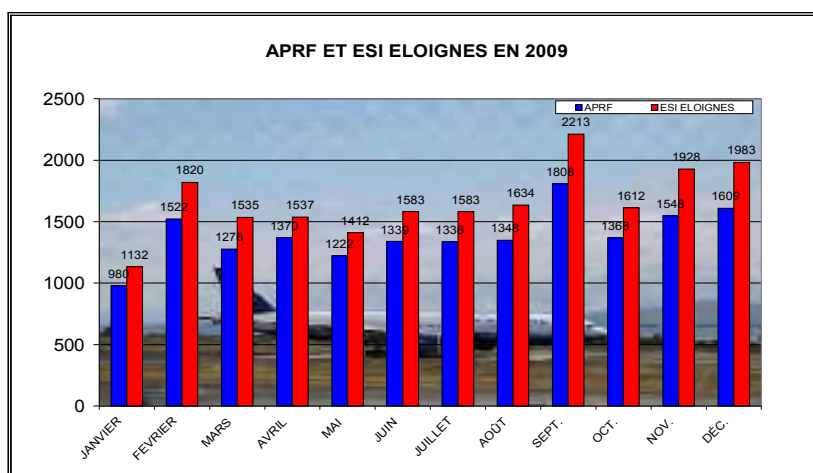
## 6. GARANTIR LA SECURITE

La lutte contre l'immigration irrégulière, le maintien de l'ordre public et la lutte contre la délinquance de même que la prévention des catastrophes naturelles ont en effet rythmé l'activité des services tout au long de cette année.

### 6.1. LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

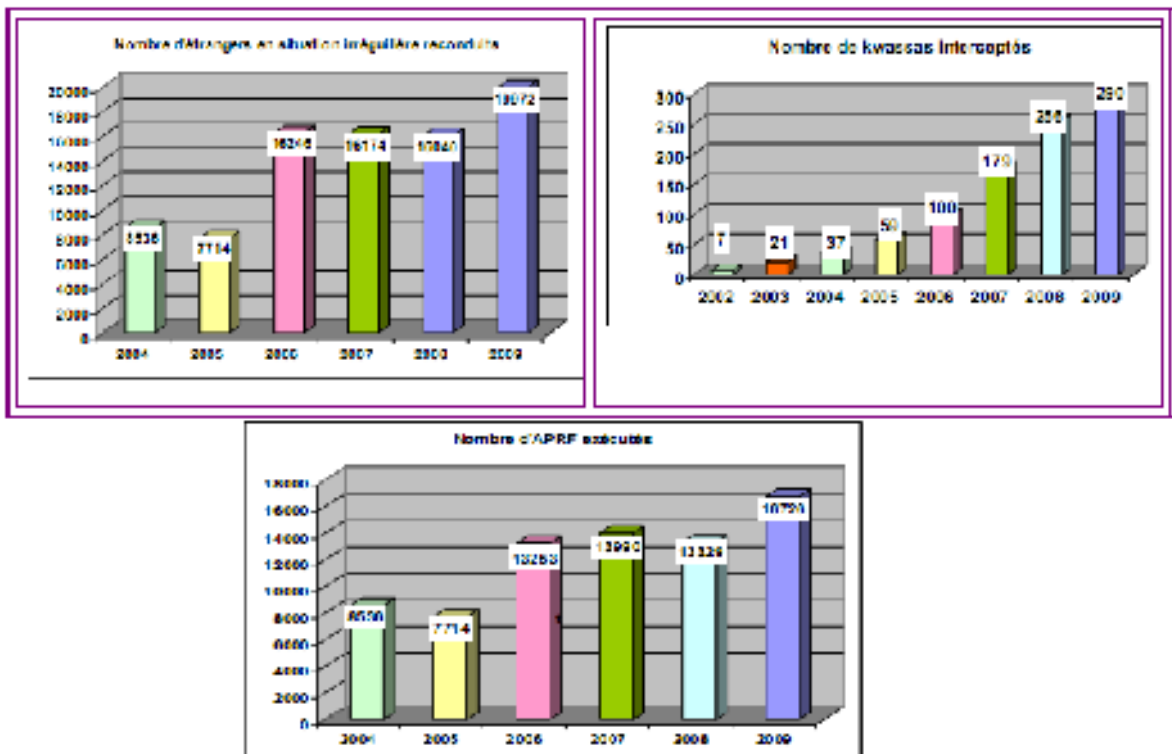
#### 6.1.1. LES RÉSULTATS EN 2009 DÉPASSENT LES OBJECTIFS FIXÉS

Les services ont dépassé, très largement, l'ensemble des objectifs assignés par le Gouvernement pour l'année 2009 en matière de lutte contre l'immigration clandestine (objectif national : 12 500 APRF exécutés):



Ainsi 19 972 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés, soit 16 726 APRF exécutés, contre 13 329 APRF exécutés en 2008 et 16 040 étrangers en situation irrégulière reconduits.





La part des interceptions en mer s'est accrue, le nombre de kwassas interceptés s'élève ainsi à 290 en 2009 contre 256 en 2008 (179 en 2007), soit une augmentation de plus de 13%.

A bord de ces embarcations, 6721 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés contre 5976 en 2008, et 381 passeurs ont été arrêtés (358 en 2008).

Ainsi, en 2009, les étrangers en situation irrégulière interceptés en mer représentent environ un tiers des étrangers en situation irrégulière reconduits.

**6.1.2. CES RÉSULTATS SONT LE FRUIT D'UN EFFORT PARTAGÉ PAR L'ENSEMBLE DES SERVICES ET L'OBTENTION DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES**

Les résultats sont le fruit d'un engagement actif des différents services de l'État et de l'adéquation, à effectifs quasiment constants, des moyens disponibles à la priorité que constitue la lutte contre l'immigration clandestine.

Afin de conforter les résultats obtenus contre les filières d'immigration irrégulière, des moyens complémentaires ont été récemment affectés ou seront très prochainement opérationnels à Mayotte :

- Un hélicoptère de la gendarmerie, assurant certes des missions de lutte contre l'immigration clandestine, mais également des missions de secours en mer et ou de maintien de l'ordre.
- Une embarcation supplémentaire (semi-rigide) pour la gendarmerie nationale avec un équipage supplémentaire, portant à huit le nombre total d'embarcations de l'État participant à la lutte contre l'immigration clandestine.
- Une embarcation (semi-rigide) pour la marine nationale : arrivée probable premier semestre 2010.
- Le renforcement de l'équipage de la gendarmerie maritime, permettant une présence en mer supérieure de 30 à 40 %.
- L'implantation d'un quatrième radar de surveillance finalisant ainsi la couverture totale de Mayotte : ce radar a été annoncé par le Premier ministre lors de sa visite à Mayotte le 11 juillet 2009.

Par ailleurs, des propositions de mutualisation des moyens nautiques et des équipages ont été formulées en mai 2009 par la préfecture de Mayotte et des réunions sous la présidence du secrétaire général à la Mer se sont tenues les 27 juin et 17 septembre 2009.

Ces réunions ont arrêté le principe d'une mutualisation de la maintenance et de l'entretien des embarcations de l'État et de la conduite de deux audits, l'un sur les questions de maintenance, l'autre sur l'optimisation des moyens déployés.

Deux missions initiées par le SG Mer se sont rendues à Mayotte du 7 au 10 décembre 2009 pour étudier la faisabilité de ces propositions. Ces initiatives préfigurent la création d'une fonction de gardes-côtes. Les premières mesures seront mises en œuvre en 2010.

## 6.2. LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

### 6.2.1. LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE

La délinquance générale (sur les deux secteurs confondus) a légèrement augmenté de 2 % en 2009 par rapport à 2008 (5 652 faits en 2009 contre 5 535 en 2008).

DELINQUANCE GENERALE						
	ZONE POLICE		ZONE GENDARMERIE		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
<b>Délinquance hors ESI</b>	2165	2321	3370	3331	5535	5652
<b>Évolution</b>	7,21%		-1,16%		2,11%	
<b>Nombre de faits élucidés</b>	889	775	1966	1988	2855	2763
<b>Évolution</b>	-12,82%		1,12%		-3,22%	
<b>Taux d'élucidation</b>	41,06%	33,39%	58,34%	59,68%	51,58%	48,89%

### 6.2.2. LA DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ

La délinquance de proximité est en baisse de 8.37% par rapport à 2008 (1970 faits en 2009 contre 2150 en 2008).

DELINQUANCE DE PROXIMITE						
	ZONE POLICE		ZONE GENDARMERIE		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
<b>Délinquance hors ESI</b>	947	994	1203	976	2150	1970
<b>Évolution</b>	4,96%		-18,87%		-8,37%	
<b>Nombre de faits élucidés</b>	183	182	255	197	438	379
<b>Évolution</b>	-0,55%		-22,75%		-13,47%	

<b>Taux d'élucidation</b>	19,32%	18,31%	21,20%	20,18%	20,37%	19,24%
---------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Le nombre de cambriolages connaît toutefois une évolution défavorable en 2009, tous secteurs confondus : 751 faits en 2008 contre 809 en 2009 soit une augmentation de 7 %.

S'agissant des atteintes aux mœurs, une évolution favorable est à noter en 2009 avec 139 faits enregistrés contre 156 en 2008, soit une baisse de 10 %. Il en est de même pour les coups et blessures, avec 556 faits signalés en 2009 contre 596 en 2008, soit une baisse de 6 %.

<b>VIOLENCES CONTRE LES PERSONNES</b>						
	<b>ZONE POLICE</b>		<b>ZONE GENDARMERIE</b>		<b>TOTAL</b>	
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Cambriolages</b>	243	394	508	415	751	809
<b>Évolution</b>	62,14%		-18,31%		7,72%	
<b>Vols liés aux engins motorisés</b>	280	317	413	335	693	652
<b>Évolution</b>	13,21%		-18,89%		-5,92%	
<b>Autres vols simples</b>	333	459	494	523	827	982
<b>Évolution</b>	37,84%		5,87%		18,74%	
<b>TOTAL «cambriolages et vols»</b>	856	1170	1415	1273	2271	2443
<b>Évolution</b>	36,68%		-10,04%		7,57%	
<b>Atteintes aux mœurs</b>	61	65	95	74	156	139
<b>Évolution</b>	6,56%		-22,11%		-10,90%	
<b>Coups et blessures</b>	230	228	366	328	596	556
<b>Évolution</b>	-0,87%		-10,38%		-6,71%	
<b>Infractions contre la famille et l'enfant</b>	20	28	26	31	46	59
<b>Évolution</b>	40,00%		19,23%		28,26%	

L'augmentation de la délinquance générale, +2 % en 2009 par rapport à 2008 est à rapprocher de l'activité croissante en 2009 des services de l'État dans le cadre de la lutte contre le travail clandestin, qui a pour effet d'augmenter le nombre de faits constatés (près de 2368 contrôles ont été effectués en 2009 contre près de 500 contrôles en 2008).

Par ailleurs, il est indéniable, que le nombre de cambriolages, notamment en secteur urbain, est en très forte progression, malgré la création et l'activation d'une cellule anti-cambriolage animée par les différents services de police et de gendarmerie.

La systématisation des déplacements des fonctionnaires de la police technique et scientifique sur tous les vols avec effraction se poursuit. De nombreux résultats probants ont été acquis qui ont conduit, avec l'appui des services de renseignement et d'investigation, au démantèlement de bandes organisées spécialisées dans les cambriolages.

Ainsi, s'explique la légère hausse de la délinquance générale en 2009 (+2 %) qui ne doit pas occulter la baisse de 8 % de la délinquance de proximité.

### 6.3. LA LUTTE CONTRE LES RESEAUX ET LES TRAFICS DE STUPEFIANTS

L'année 2009 se caractérise, à l'image des années précédentes, par la multiplication d'affaires liées à des trafics de stupéfiants de nature nouvelle (cocaïne, bangué), répondant à une demande croissante, alimentée par des habitudes de consommation importées et des réseaux de trafiquants structurés.

En 2009, le groupement d'intervention régional (GIR) a vu aboutir 20 opérations judiciaires dont 15 dossiers d'enquête en co-saisine avec la Gendarmerie et la Police.

Sur ces 20 opérations, 10 portaient sur l'importation et le trafic de stupéfiants (12 filières ont ainsi été démantelées), 2 sur le démantèlement de filières d'immigration illégale à destination de la métropole et de Mayotte (3 filières démantelées) et 4 concernaient l'importation de marchandises prohibées, diverses infractions douanières et des faits de corruption...

En 2009, 403 kg d'herbe de cannabis et 23 kg de résine de cannabis ont été saisis par l'ensemble des services de l'État, représentant une valeur marchande de près de 500 000 €. Ces saisies ont été multipliées par trois par rapport à 2008.

### 6.4. LA SECURITE ROUTIERE

L'augmentation sensible du nombre de contrôles d'alcoolémie (+28 %), assortis de rétentions immédiates du permis de conduire, a permis d'obtenir une baisse significative du nombre de dépistage positifs (-21 %). Assortis au renforcement des contrôles de vitesse (+75 %) ils n'ont cependant pas permis d'éviter la hausse du nombre d'accidents corporels et de décès.

#### BILAN DES OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

	2008			2009			Evolution
	Police	Gendarmerie	Total	Police	Gendarmerie	Total	
<b>Nombre d'accidents corporels</b>	242	28	<b>270</b>	285	31	<b>316</b>	<b>17,04%</b>
<b>Nombre de tués</b>	1	4	<b>5</b>	0	8	<b>8</b>	<b>60,00%</b>
<b>Nombre total de blessés (graves + légers)</b>	272	42	<b>314</b>	300	30	<b>330</b>	<b>5,10%</b>
<b>Nombre de dépistages de l'alcoolémie pratiqués</b>	1 132	5 013	<b>6 145</b>	1 654	6 252	<b>7 906</b>	<b>28,66%</b>
<b>Nombre de dépistages d'alcoolémie positifs</b>	171	221	<b>392</b>	140	169	<b>309</b>	<b>-21,17%</b>
<b>%</b>	15,11%	4,41%	<b>6,38%</b>	8,46%	2,70%	<b>3,91%</b>	
<b>Nombre de P. V. établis pour excès de vitesse</b>	0	29	<b>29</b>	0	51	<b>51</b>	<b>75,86%</b>
<b>Nombre de rétentions immédiates du permis de conduire (article L.224-1 du code de la route)</b>	111	51	<b>162</b>	82	57	<b>139</b>	<b>-14,20%</b>
<b>dont suite à alcoolémie excessive</b>	106	51	<b>157</b>	82	56	<b>138</b>	<b>-12,10%</b>
<b>dont suite à excès de vitesse</b>	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	

Le 1 500<sup>ème</sup> permis piéton a été délivré cette année par la gendarmerie et la police a entamé la démarche dans sa zone de compétence. La piste de sécurité routière, dont le matériel a été rénové avec l'aide de l'État, a également permis de sensibiliser plusieurs centaines de collégiens.

Des spots réalisés par des collégiens de Mayotte sur les dangers de l'alcool au volant ont été diffusés largement sur la chaîne de télévision locale.

Enfin, la semaine de la sécurité routière, qui s'est tenue du 23 au 28 novembre 2009, a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la route aux dangers de la vitesse, et de l'alcool, et

s'est terminée par une opération « SAM, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas ».

## 6.5. LA SECURITE CIVILE

### 6.5.1. *LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE : COUVERTURE PRÉVENTIVE QUOTIDIENNE*

Météo France joue un rôle très important dans les actions de prévention de risques à Mayotte par :

- ◆ l'observation constante des paramètres météorologiques et climatiques de l'île et le suivi des événements majeurs;
- ◆ l'élaboration et la diffusion régulière de bulletins de prévision, et si nécessaire d'alerte météorologique (retransmis aux usagers sous forme de brefs exposés sur les radios et télévision publiques locales);
- ◆ la production d'études ou d'expertises sur demande des institutionnels, usagers ou particuliers (environ 30 dossiers sur l'année 2009).

### 6.5.2. *LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS) : DES INTERVENTIONS PLUS IMPORTANTES – UNE COUVERTURE PLUS ADAPTÉE*

En 2009, le service d'incendie et de secours est intervenu à 8 379 reprises (soit 1 189 interventions de plus qu'en 2008).

Si la plupart des interventions sont liées à des secours à personne (7 819), 660 le sont suite à des accidents sur la voie publique.

Le nombre de feux est en augmentation : 116 feux d'habitation, 40 feux de voiture, 168 feux de végétation, 72 feux divers et 164 opérations diverses.

S'agissant de la sécurité des établissements recevant du public (ERP), 95 établissements ont été visités en 2009 sur un total de 1 125 ERP. Malgré tout 271 ERP fonctionnent encore sous avis défavorable.

Le schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a été arrêté, ce document a pris en compte la couverture des risques technologiques, nautiques et d'effondrement d'immeubles.

Le 1<sup>er</sup> juillet, le centre de traitement des appels (CTA) est devenu opérationnel et le centre de Chirongui ouvrira en 2010. Le SIS s'est, par ailleurs, doté d'un poste de commandement mobile.

### 6.5.3. *LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE (SIDPC): EXTENSION DES OUTILS DE PRÉVENTION DES RISQUES, PLANS, EXERCICES ET INFORMATION DE LA POPULATION*

En 2009, le SIDPC a poursuivi les objectifs qui visent à la prise en compte de ces risques dans une optique de prévention et de gestion de crise.

**Rédaction ou réactualisation des plans de secours** : 4 plans ont été validés en 2009 : le plan d'organisation des secours (ORSEC) des pollutions marines (POLMAR) à terre; le plan ORSEC « Tsunami » ; le plan pandémie grippale et le plan de continuité de la préfecture.

D'autres plans sont en cours de finalisation : plan ORSEC des secours à naufragés ; plan particulier de secours du barrage de Combani et du barrage de Dzoumogné ; plan ORSEC « PPI SIGMA » ; plan ORSEC des transports de matières dangereuses ; plan ORSEC des inondations.

**Réalisation d'exercices** : les objectifs nationaux en matière d'exercices de sécurité civile ont été largement atteints. Au total, 9 exercices ont été réalisés durant l'année 2009 dont trois

initiés par le SIDPC.

**Information préventive** : le volet prévention s'inscrit dans une dynamique d'information et de communication. Ainsi, le SIDPC a poursuivi tout au long de l'année des actions d'information et de communication sur les risques présents à Mayotte afin de sensibiliser la population et de développer une véritable culture du risque.

De nouveaux supports pédagogiques ont été créés pour faciliter une meilleure connaissance des risques par les différents publics concernés, et notamment les enfants scolarisés.

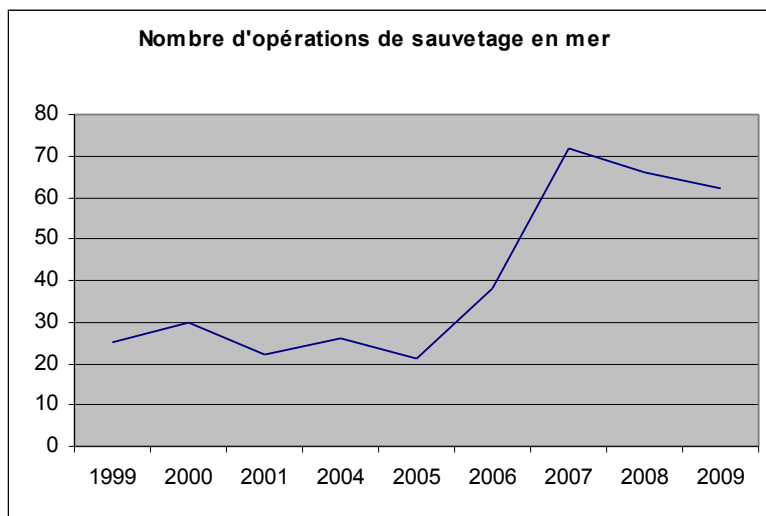
Véritable préalable d'une politique d'information et de prévention à l'échelle de la collectivité, le dossier départemental des risques majeurs est en cours d'actualisation.

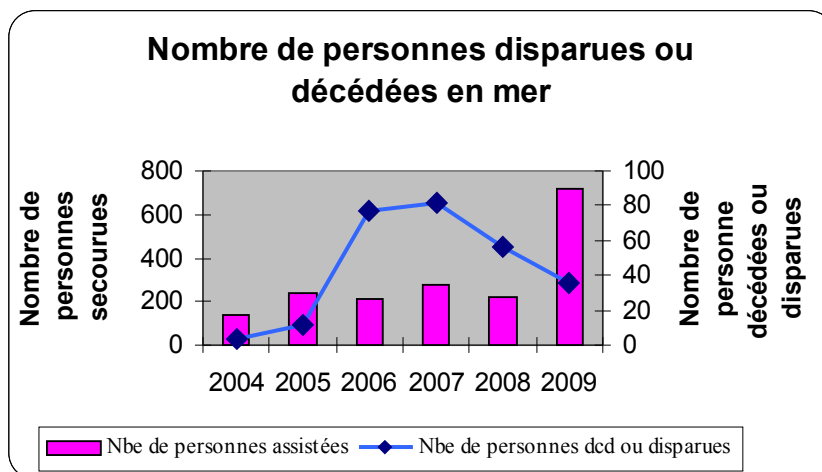
2009 a vu également la signature d'une convention avec les opérateurs de téléphonie mobile permettant, en cas d'alerte cyclonique, de diffuser l'information par SMS à l'ensemble des détenteurs de téléphones mobiles.

#### 6.5.4. LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

##### **Les secours en mer : des risques graves malgré une amélioration des moyens de surveillance**

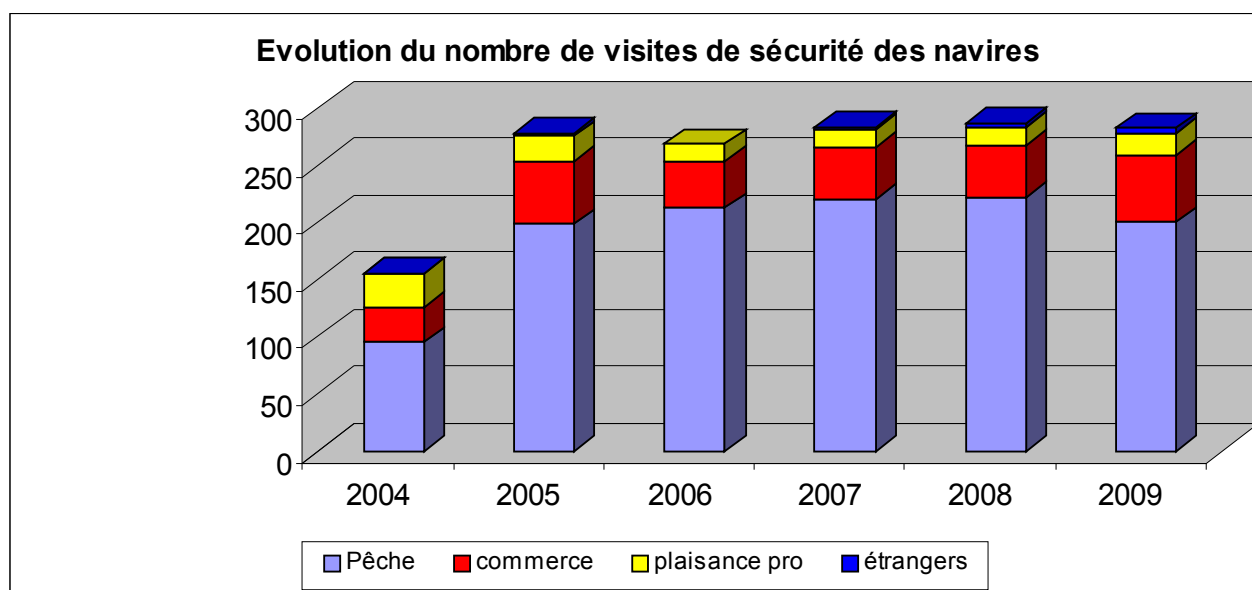
Le champ d'intervention du préfet de Mayotte s'étend à 12 milles marins au-delà de la barrière récifale. Le sauvetage en mer a-bénéficié en 2009 de l'affectation d'un hélicoptère de la gendarmerie nationale. Le nombre d'opérations reste stable par rapport à l'année-précédente :





### La sécurité des navires : des contrôles maintenus à un niveau élevé

La sécurité des navires est une préoccupation forte de l'État. Tout navire professionnel doit faire l'objet d'une visite de sécurité. Une attention particulière est portée au service des barges du service des transports maritimes (STM).



En 2009, l'État a signé le mémorandum d'entente de l'Océan indien, relatif aux contrôles par l'État du port des navires battant pavillon étranger (10% minimum des navires concernés doivent être contrôlés).

### La sécurité maritime : sécurisation et amélioration des équipements

#### Les mesures prioritaires :

Le port de Mayotte a été inscrit en 2008, par arrêté ministériel, sur la liste des ports soumis à l'application du code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS). Sécuriser et améliorer ses équipements sont essentiels à son nouveau statut.

La maintenance lourde du balisage flottant recommandée par le service spécialisé du ministère a été réalisée. La sécurisation des équipements de signalisation maritime sujets au vandalisme

s'est poursuivie. Un marégraphe a été installé à Dzaoudzi en collaboration avec le service hydrographique et océanographique de la marine pour recueillir des données en temps réel et participer à la prévention des raz de marée.

La révision du plan POLMAR Terre s'est achevée. Deux exercices de validation des plans de protection ont été conduits dans les ports de Longoni et de Dzaoudzi.

### **La police portuaire :**

L'application à Mayotte du code des ports maritimes à partir de 2008 a imposé de distinguer les missions de police du plan d'eau et des matières dangereuses, confiées à l'État, des missions de police de l'exploitation et police domaniale conservées par le conseil général.

Une capitainerie mixte État/conseil général, sous la direction d'un commandant de port, recruté par l'État, a été mise en place en 2009 pour répondre à ces exigences. Une mission a été, par ailleurs, conduite afin de définir très clairement les rôles respectifs de l'État et du conseil général.

## **6.6. LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET ALIMENTAIRE : POURSUITE DES CONTRÔLES ET PRÉVENTION DES RISQUES EXTERNES**

### **6.6.1. LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE (LAV)**

Le service de lutte anti vectorielle de Mayotte a pour principaux objectifs de contrôler le paludisme endémique, de limiter l'apparition et l'extension d'arboviroses (maladies virales transmises par les moustiques), et de lutter contre les moustiques nuisibles.

Pour mener à bien la lutte contre le paludisme, le service procède à l'aspersion régulière de produits insecticides sur les murs intérieurs de tous les bâtiments et maisons de l'île. En 2008, près de 56 200 logements ont ainsi fait l'objet de ce traitement, soit l'équivalent d'un peu moins de 2 traitements annuels par logement. Près de 92% des 399 cas de paludisme signalés au service en 2009 (410 cas signalés en 2008) ont fait l'objet d'une enquête épidémiologique et d'un traitement ciblé en vue d'éviter l'apparition de cas secondaires. Le paludisme endémique a baissé de 55% entre 2008 et 2009 (185 cas *versus* 85 cas). La surveillance du vecteur du paludisme (*Anopheles*) a été renforcée en 2009. Plus de 850 gîtes larvaires à anophèles (vecteurs du paludisme) ont été identifiés et traités.

Une nouvelle stratégie de lutte axée sur une meilleure connaissance temporo-spatiale de la répartition des vecteurs, sur la mobilisation sociale et sur le ciblage des actions de lutte a permis :

- 491 relevés de densités de vecteurs;
- 25 séances d'information, et plus de 58 500 foyers ont été contactés pour sensibiliser la population et supprimer les gîtes larvaires (environ 75 000 gîtes larvaires détruits, dont 20 000 avec présence de larves de moustiques).

Pour lutter contre les moustiques nuisants, les gîtes larvaires de l'île sont traités toutes les 3 semaines, et le service a répondu en 2009 à 236 demandes de démoustication provenant de particuliers.

### **6.6.2. LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE**

En 2009, 8 grandes actions de mobilisation communautaire pour la **résorption des déchets ménagers** ont été menées.

Pilotées par la DASS, ces opérations « Kwaheri tsama, karibu ourahafou » « Adieu la saleté, bienvenue à l'hygiène » ont mobilisé les services de l'État, les communes et les citoyens pour le



ramassage des déchets ménagers pouvant servir de gîte larvaire.

En collaboration avec le vice rectorat et le centre hospitalier de Mayotte la **campagne de rattrapage vaccinal** (tétanos, polio, coqueluche et diphtérie ainsi que rubéole, rougeole et oreillons) initiée en 2008 auprès de l'ensemble des enfants scolarisés et non scolarisés s'est poursuivie jusqu'en fin juillet 2009. Cette campagne a permis de vacciner 57 922 élèves. De son côté, Médecins du Monde a vacciné 539 enfants non scolarisés.

Dans le cadre de l'**assainissement des eaux usées**, 2 078 permis de construire instruits et 87 notices et études d'impacts ont reçu un avis sanitaire des services de la DASS.

### **Grippe A H1N1 :**

La campagne de sensibilisation de la population en vue de faire adopter les mesures de prévention contre la grippe A H1N1 a débuté le 27 août 2009 ;

Le 12 novembre 2009, la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1 a commencé à Mayotte. Au 18 janvier 2010, 8 343 personnes avaient été vaccinées.

La **cellule de veille sanitaire** nouvellement créée a atteint en 2009 les objectifs qu'elle s'était assignée. Elle recueille et analyse les signaux d'alerte sanitaire quels que soient leur nature. Désormais les MDO sont enregistrées et communiquées en temps réels à l'institut national de veille sanitaire (INVS).

Depuis juillet son activité a particulièrement été importante dans le suivi de l'épidémie de grippe AH1N1.

Dans le **domaine de la santé animale**, la circulation du virus de la fièvre de la vallée du Rift a persisté en 2009 (maladie zoonotique parfois mortelle pour l'homme). A ce titre, 29 élevages (correspondant à 247 animaux) répartis sur l'ensemble du territoire sont suivis sérologiquement 4 fois par an. Aucune mortalité d'animal ou avortement lié à la fièvre n'a été mise en évidence en 2009. De façon très claire, a été mis en exergue le risque zoonotique permanent induit par les importations clandestines de bétail en provenance des Comores (destruction de 83 caprins présents à bord de 16 « kwassas » interceptés par les services de la PAF et de la gendarmerie maritime).

La mise en œuvre au 1er janvier 2008 du **régime de droit commun dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments**, 491 inspections ont été conduites sur le terrain (377 en établissement de remise directe aux consommateurs, 51 en établissement de mise sur le marché et 63 en restauration collective). Ces inspections se sont soldées par :

- 297 rappels de la réglementation;
- 46 mises en demeure
- 2 fermetures administratives;
- 319 projets de création d'établissements ont également été instruits;
- 10 procès verbaux de délit et de contravention ont été adressés au parquet;
- 5 830 kg de produits non conformes ont été saisis puis détruits.

La **restauration collective en milieu scolaire** est un secteur en plein essor, en particulier avec la mise en place du système de collation adossé à la PARS. Ce secteur fait l'objet d'un suivi attentif de la part du service vétérinaire. Les moyens humains qui y sont consacrés ont été accrus au cours de l'année 2009 et l'inspection des établissements fait l'objet d'une programmation annuelle.

Par ailleurs et **dans le cadre de l'importation régulière**, 389 containers (7 300 tonnes) de denrées animales en provenance de pays tiers ont été contrôlés aux frontières.

### **Le contrôle de la qualité des eaux**

La DASS a réalisé un état des lieux de la **qualité des eaux de consommation** : des 444 analyses réalisées, aucune n'a abouti sur une non-conformité micro-biologique ou sur les pesticides. Aucun périmètre de protection des captages n'est réalisé (instruction en cours).

En matière de contrôle sanitaire de la **qualité des eaux de baignade en mer**, 34 sites répartis sur 13 communes sont suivis par la DASS. 571 analyses réalisées ont été classées en « eau pouvant être momentanément polluée » Ce sont ajoutés des contrôles officiels sur 14 piscines (144 analyses).

## 7. ACCOMPAGNER L'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### 7.1. L'APPUI FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : PLUS DE 188 MILLIONS D'EUROS

#### 7.1.1. L'AIDE DE L'ÉTAT AUX COMMUNES : UNE PROGRESSION DE 100 % DEPUIS 2002

En raison de la compétence exclusive de la collectivité départementale en matière d'établissement des impôts, droits et taxes locales, les communes ne disposent pas de fiscalité propre et sont à cet égard directement dépendantes des concours financiers de l'État :

- 39,8 M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représente 55 % des recettes réelles de fonctionnement des communes ;
- 1,9 M€ de dotation globale d'équipement (DGE) accordée en fonction des dossiers présentés par les collectivités ;
- 53,6 M€ sur le fonds intercommunal de péréquation (FIP), qui représente 35 % des recettes réelles de fonctionnement des communes et 20 % de recettes d'investissement ;
- La réserve parlementaire pour les subventions directes à certains projets et/ou activités dont les montants demeurent cependant limités.

Le montant total de ces dotations (95,5M€) a augmenté de 36,8% de 2008 (69,8M€) à 2009 et de près de 300 % en 7 ans (32 M€ en 2002),

Des priorités de dépenses pour l'utilisation de la dotation d'état civil 2009 ont été indiquées pour chaque commune.

#### 7.1.2. LE FONDS INTERCOMMUNAL DE PÉRÉQUATION (FIP)

En 2009, la section de fonctionnement du FIP a été abondée pour tenir compte du surcoût lié à la première vague d'intégrations, permise à compter du 1er septembre 2009, la faisant passer de 24,9 M€ en 2008 à 30,5 M€ en 2009 (+22,5%). Cet effort financier sera poursuivi en 2010.

#### 7.1.3. L'AIDE DE L'ÉTAT AU CONSEIL GÉNÉRAL : 93 MILLIONS D'EUROS

L'État intervient dans le budget de la CDM par le biais de dotations de fonctionnement et d'investissement et des subventions prévues par les politiques contractuelles (contrat de plan, convention de développement et contrat de projet).

#### **Les dotations de fonctionnement**

Au titre du budget primitif 2009, sur 257 M€ de recettes de fonctionnement l'État a versé près de 93 M€, soit plus d'un tiers du besoin total (36 %). Ce total est composé de dotations de plus de 34 M€ ventilées comme suit :

- Dotation spéciale pour le logement des instituteurs : 4 585 350 €
- Dotation globale de développement (ports maritimes) : 126 621 € (+1 868 896 € au titre de 2006)
- Dotation globale de fonctionnement : 25 618 855 €
- Dotation générale de décentralisation : 1 819 984€ (transfert de compétences)
- Dotation générale d'équipements : 800 000€ (équipements ruraux)

## Les dotations et subventions d'investissement

En 2009, les recettes d'investissement du budget primitif de la CDM s'élevaient à 99,5M€. L'État a directement financé près de 20,5 M€; soit 20,60% du budget répartis entre :

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (7 771 095 €)

Les sommes versées au titre du contrat de plan, de la convention de développement, du contrat de projet (2008-2014). Et depuis mars 2009 pour les opérations inscrites au plan de relance et au fonds exceptionnel d'investissement (FEI) et pour lesquelles la CDM, maître d'ouvrage participe financièrement à hauteur de 25%.

## 7.2. LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITES

### 7.2.1. LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

En 2009, les 17 communes, les 5 syndicats de communes et le syndicat mixte (SMIAM), le centre de gestion de la fonction publique territoriale et la collectivité départementale de Mayotte ont adressé au titre du contrôle de légalité **13 588 actes** (10 663 actes en 2008), soit +27,43 % par rapport à 2008 (*hors matière budgétaire et marchés publics*) :

- 10 480 actes en matière de personnels (7 778 en 2008); soit un accroissement de 34,35% dont 6 730 actes pour la collectivité départementale;
- 2 969 actes en matière d'affaires générales (2 795 en 2008), soit +6%;
- 139 actes en matière de foncier (90 en 2008), soit +54,4%;

Au cours de cette même année, **158 lettres d'observation** (203 en 2008) ont été adressées aux collectivités se répartissant comme suit :

- 87 en matière de personnels, concernant 306 agents (116 lettres d'observation concernant 712 agents en 2008);
- 71 en matière d'affaires générales, d'intercommunalité et de foncier;
- 12 déférés déposés devant le tribunal administratif (27 en 2008) relatifs à la fonction publique (durée des contrats, avancements, régime indemnitaire, octroi de logement).

Le nombre d'actes transmis en matière de fonction publique reste à un niveau élevé. L'augmentation (+ 2 702 actes) par rapport à l'année précédente peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs facteurs : année charnière pour l'intégration des agents, nombreux recrutements, plus d'agents concernés par le repositionnement au SMIG, modifications de l'état civil des agents.

### 7.2.3. LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE : LA SITUATION TRÈS PRÉOCCUPANTE DE CERTAINES COLLECTIVITÉS

Sur le plan qualitatif, l'activité en 2009 a été caractérisée par de nombreuses saisines de la chambre territoriale des comptes de Mayotte. 9 collectivités (5 communes, 3 syndicats intercommunaux et le conseil général) ont présenté des budgets en déséquilibre.

La situation de nombreuses communes reste très préoccupante notamment en raison d'une part, du surcoût que va engendrer l'intégration des personnels en 2010 et d'autre part, de l'évolution des charges de fonctionnement imposées par les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Sur le plan quantitatif, le nombre d'actes reçus (1 089) est en très forte hausse par rapport à 2008. Cette hausse s'explique, essentiellement, par la croissance du nombre de délibérations relatives aux mouvements budgétaires imposés par les plans de redressement proposés par la

chambre territoriale des comptes et par le suivi de l'exécution budgétaire de la préfecture.

## 8. ASSURER LES SERVICES A LA POPULATION

### 8.1. LES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS

#### 8.1.1. *APPUI AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION ARTISTIQUE*

En 2009, le service de la culture de la préfecture a géré une enveloppe de 618 000€ (560 000€ en 2008). Son action a porté sur les thématiques suivantes :

#### **Conforter les équipes et les équipements dans le domaine du livre et de la lecture**

En 2009, le service a apporté une importante aide financière (386 856 €) pour le projet d'extension et d'équipement de la bibliothèque de Sada.

#### **Connaître, protéger, valoriser le patrimoine matériel et immatériel mahorais**

2009 a vu l'engagement fort dans les actions de sensibilisation au Patrimoine et en particulier, dans l'organisation de l'édition 2009 des Journées Européennes du Patrimoine. Cette manifestation fédère de plus en plus de participants : opérateurs institutionnels, associatifs, sociétaires et particuliers. La fréquentation du public s'est fortement accrue sur les sites ouverts.

#### **Favoriser l'intégration de Mayotte dans son environnement culturel régional**

Le service a soutenu ou initié d'importants projets d'échanges culturels et de coopération culturelle régionale, parmi lesquels le partenariat entre l'association APPEL et les alliances franco malgaches de Tananarive, Majunga, Antsirabé et Tulear.

En 2009, le service culture a, par ailleurs, soutenu la diffusion de la création mahoraise, notamment « Ballet de Mayotte » de la compagnie Jeff Ridjali à Madagascar et aux Comores.

#### 8.1.2. *LES SERVICES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : QUALIFICATION ET FORMATION DES INTERVENANTS ET SOUTIEN À LA JEUNESSE*

#### **Formations et examens aux métiers d'animateur sportif**

En 2009, la Direction de la Jeunesse et des Sports a organisé des formations et des examens conduisant aux métiers de l'animation et/ou à une professionnalisation des animateurs.

Deux nouvelles formations ont débuté, cette année, un brevet professionnel « jeunesse populaire et sportive » (BP JEPS) loisirs tout public (18 stagiaires) et un tronc commun des brevets d'État d'éducateurs sportifs (21 stagiaires).

De plus, ont été conduites : 7 sessions de formation d'animateur et 1 session de directeur de séjours ; ont été délivrés : 58 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et 4 brevets d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

13 stagiaires ont été, par ailleurs, admis au « tronc commun des brevets d'État ».

Un travail important d'ingénierie de formation a été engagé et débouchera sur l'organisation en 2010 de deux nouveaux BP JEPS, l'un en sport et l'autre en jeunesse; un brevet d'État de football sera aussi programmé.

#### **Soutien aux associations et développement des politiques éducatives**

Le soutien au développement et à la structuration des ligues, des clubs sportifs et des associations de jeunesse et d'éducation populaires s'est poursuivi à la fois par des appuis techniques et méthodologiques, par l'organisation de formations pour les bénévoles et

responsables d'association et par des financements apportés à ces structures. Ont été ainsi attribués :

- 827 985€ aux projets associatifs dans le domaine du sport;
- 194 500€ dans le domaine de la jeunesse.

En outre 26 emplois dans l'animation ont été financés.

La DJS a également engagé la procédure d'agrément des associations sportives en vue de leur conformité avec le code du sport ; 200 associations devraient être concernées.

Dans le cadre du développement des politiques éducatives, un travail de formation et d'appui aux organisateurs associatifs de séjours et d'accueils de mineurs a été poursuivi : 111 séjours ont été organisés pour accueillir environ 5 500 mineurs.

Un travail régulier d'information et de contrôle est effectué auprès des 120 éducateurs sportifs et des 30 établissements déclarés afin de promouvoir, d'expliquer, de sensibiliser et d'appliquer la réglementation concernant le sport et la protection des mineurs.

En outre, une sensibilisation spécifique à la problématique du contrôle médical lié à la pratique sportive a été organisée auprès des acteurs du sport (y compris ceux de la plongée) et de la santé.

### **Priorités pour les jeunes**

Le dispositif « réseau info jeunesse » associe un partenariat multiple et diversifié et est particulièrement impliqué dans le domaine de l'emploi. En 2009, de nombreuses manifestations ont été organisées.

### **Conseil et expertise des équipements sportifs et socioéducatifs**

La mise en œuvre du Contrat de projet a permis, en 2009, d'établir le recensement exhaustif de l'ensemble des équipements sportifs existant sur le territoire ainsi que le diagnostic de leur état. Par ailleurs 300 000€ ont été mobilisés dans le cadre du CPER, 905 000€ dans le cadre du FIP, et 140 000€ dans le cadre du CNDS pour financer des équipements sportifs et socioéducatifs.

## **8.2. L'ACCUEIL DU PUBLIC EN PRÉFECTURE**

### **8.2.1. *LES ÉLECTIONS DE 2009 : UN CONTRÔLE RENFORCÉ DES LISTES ET DES NOMBREUX SCRUTINS ORGANISÉS***

La préparation et le suivi de la consultation de la population de Mayotte du 29 mars 2009, les élections européennes du 7 juin 2009, les élections municipales partielles de M'tsangamouji du 9 août 2009, les élections municipales et cantonales partielles de Sada du 9 août 2009 et les élections municipales et cantonales partielles de Tsingoni du 18 octobre 2009, ont mobilisé très fortement les agents du bureau des élections, de la circulation et des affaires réglementaires.

### **La gestion des listes électorales par la préfecture**

Le nombre d'électeurs au 1<sup>er</sup> mars 2009 s'élevait à 71 122. Au 9 août 2009, on comptabilisait 72 129 électeurs.

L'établissement des listes électorales pose des difficultés liées aux patronymes incertains, aux changements d'état civil, aux nombreuses homonymies, aux dates de naissance imprécises, aux adresses incomplètes ainsi qu'à la volonté de certains élus de conserver leur électorat en ne procédant pas aux radiations nécessaires.

La préfecture a donc engagé un travail de fond, en lien avec les commissions de révision des listes électorales afin de radier les électeurs qui ne possèdent plus d'attache avec la commune concernée.

### **L'organisation des élections**

La majorité des recours devant le tribunal administratif (6 pour les municipales et 2 pour les

cantonales) a concerné essentiellement le vote par procuration et les cas d'inéligibilités. L'ordonnance n° 2003-1165 du 8 décembre 2003 portant simplifications administratives en matière électorale a simplifié la procédure d'établissement des procurations notamment en remplaçant la production de pièces justificatives par le mandant, par celle d'une attestation sur l'honneur (article L.71 du code électoral).

Au 1<sup>er</sup> février 2010, deux procédures en annulation des élections municipales et cantonales sont toujours encore en cours (Sada – recours devant le Conseil d'État fondé sur la radiation et le vote irrégulier de nombreux électeurs et Tsingoni – recours devant le tribunal administratif).

#### **8.2.2. DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONDUIRE ET MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES**

Le code de la route est entré en vigueur à Mayotte au 1<sup>er</sup> juin 2001 (avec quelques dispositions particulières à Mayotte) mais son application est imparfaite : l'application de la réglementation du permis à points est à l'étude, la taxe sur les véhicules polluants n'est pas applicable, la procédure de destruction des véhicules et d'annulation de leur immatriculation ne peut être mise en place à Mayotte car les professionnels démolisseurs et broyeur locaux ne sont pas agréés.

##### **Les permis de conduire**

Sur une année, le nombre de premiers permis de conduire délivrés (catégories A et B) a baissé de 1 %, et le nombre de permis délivrés suite à un changement d'état civil a progressé de 37 %.

##### **Les cartes grises**

De janvier à septembre 2009, 4 939 certificats d'immatriculation ont été délivrés, soit une baisse de 0,57 % par rapport à 2008.

Cette évolution est due à la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V) à partir du 15 avril 2009 pour les véhicules neufs, puis à son extension aux véhicules d'occasion à compter du 15 octobre 2009.

2 031 certificats provisoires d'immatriculation pour les véhicules neufs ont été délivrés, dont 981 par la préfecture et 1 050 par les professionnels agréés.

##### **Les taxis :**

A Mayotte, les taxis sont des taxis collectifs soit urbains soit interurbains. Les autorisations de mise en exploitation (quota de 660 licences) sont délivrées par la préfecture de Mayotte et attribuées par secteur.

En 2009, 20 dossiers sont passés devant la commission de suspension et de retrait d'autorisation de mise en exploitation de taxis et d'attestation professionnelle de conducteur de taxi, essentiellement pour travail dissimulé. Les durées de suspension et de retrait ont varié du simple avertissement à la suspension d'un an.

#### **8.2.3. L'AUGMENTATION DES REFUS D'OCTROI DE TITRES DE SÉJOURS ET LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE**

##### **Augmentation du nombre de décisions favorables à la délivrance d'un titre de séjour**

Tous titres confondus, environ 8 000 décisions (carte de séjour temporaire (CST) ou carte de résident (CR)) ont été prises en 2009 (contre environ 5 200 en 2008), dont 263 pour des cartes de résident contre une centaine en 2008. On note donc une très forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Les refus de séjour se sont stabilisés 700 en 2009, 752 en 2008, (pour rappel 200 en 2007).

Compte tenu du nombre très important des premières demandes une instruction préalable sur



dossier reçus par voie postale, est désormais mise en œuvre. Un nombre considérable de première demande (environ 7 000 dossiers) a été reçu.

Les premières demandes se répartissent globalement comme suit :

- 43 % de parents d'enfant français
- 17 % d'élèves ou d'étudiants
- 13 % de malades
- 27 % de liens personnels et ancienneté

La population étrangère en situation régulière est estimée à plus de 16 000 personnes fin 2009 contre 13 800 fin 2008, et 12 500 personnes fin 2007.

La part des étrangers en situation irrégulière dans la population totale de l'île est estimée à 45 % (14 % en 1991, 21,5 % en 1997, 34,5 % en 2002).

La forte augmentation des décisions de refus de séjour a pour effet une importante augmentation des recours gracieux et des recours contentieux.

Entre 2007 et 2008, le nombre des recours gracieux est ainsi passé de 151 à 277. En 2009, pour le deuxième semestre de l'année, le nombre total de recours gracieux s'élevait à 286 : 120 avec interventions, 166 sans interventions.

S'agissant des recours contentieux, le nombre de requêtes déposées est passé de 65 en 2007 à 181 en 2009. Dans plus de 82 % des cas, la préfecture a obtenu gain de cause devant le tribunal administratif.

### **Délivrance d'autorisation d'entrée et de sortie de Mayotte**

Pour entrer à Mayotte, sauf exception, un étranger doit présenter un visa court ou long séjour. La préfecture de Mayotte est consultée par les services consulaires français à l'étranger pour la délivrance de visa d'entrée.

Les demandes de visas proviennent principalement des pays de la zone : Madagascar, Maurice, Comores, Afrique du Sud. Les demandes d'avis ont diminué de moitié en 2009 (479 contre 839 en 2008 et 852 en 2007). Cette diminution s'explique par le fait que les Comores ne sollicitent plus Mayotte pour la délivrance de visa court séjour.

Par ailleurs, la carte de séjour délivrée à Mayotte n'autorise le séjour qu'à Mayotte. Aussi, les ressortissants étrangers en situation régulière qui souhaitent se rendre à la Réunion ou en métropole, doivent solliciter la délivrance d'un visa.

Le service est ainsi sollicité pour la délivrance de visas C ou D pour la Réunion ou la métropole (851 en 2009 contre 588 en 2008 et 623 en 2007).

De plus l'absence de consulat des Comores à Mayotte oblige les étrangers en situation régulière ou en cours de le devenir et qui ne possèdent pas de passeport à retourner dans leur pays pour effectuer les démarches administratives, surtout depuis la délivrance de passeports biométriques. Ce qui explique que le service est plus que doublé la délivrance de laissez-passer essentiellement pour les Comores 1 811 en 2009 (1 654 destination Comores) contre 717 en 2008 (196 en 2007).

### **Demandes d'asile**

Au cours de l'année 2009, 353 demandes d'asile ont été enregistrées (60 % de Comoriens, 15 % de Rwandais, 16 % de Congolais contre 2,5 % de Malgaches).

L'année 2008, quant à elle, avait enregistré 1 042 demandes. Après l'arrivée à Mayotte du président déchu d'Anjouan, M. Bacar, des centaines de ressortissants comoriens, originaires d'Anjouan, avaient présenté une demande d'asile auprès de la préfecture.

En revanche, contrairement à 2008 par rapport à 2007, le nombre des demandes émanant de ressortissants africains (Rwandais, Burundais, Congolais) augmente (130 contre 105 en 2008).

En outre, des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre par l'office français de protection

des réfugiés et apatrides (OFPRA) chargé d'instruire les demandes d'asile, à savoir 2 missions sur place en 2009 et 3 en 2008.

### **Demandes de naturalisation**

Le nombre de nouvelles demandes est en nette progression depuis 2002, mais se stabilise depuis 2008. En 2009, 504 nouvelles demandes ont été enregistrées pour 519 en 2008 (434 en 2007). En revanche l'envoi des dossiers à la sous-direction des naturalisations est en augmentation, à savoir 353 en 2009 contre 209 en 2008.

#### **8.2.4. LES SERVICES DE L'ÉTAT CIVIL : LA PRÉFECTURE DE MAYOTTE RÉFÉRENTE DES SERVICES MÉTROPOLITAINS POUR LA DÉLIVRANCE DES TITRES MAHORAIS**

En 2009, 22 692 passeports ont été délivrés (16 455 en 2008) et 18 599 cartes nationales d'identité (12 349 en 2008), soit une augmentation de 37 % pour les passeports et 50 % pour les cartes nationales d'identité (CNI) par rapport à 2008.

Pour les passeports et les cartes nationales d'identité, tous les dossiers ajournés en 2008 au motif du protocole ci-après :

- saisine ancienne de la CREC, aucun titre n'était délivré sans la production de l'acte reconstitué par cette Commission ;
- saisine récente de la CREC, seul un passeport était délivré dans l'attente de l'acte CREC même en cas de double demande (CNI – passeport) ;

Les personnes ne souhaitant pas se voir délivrer un passeport du fait du paiement du timbre fiscal, pouvaient obtenir une carte nationale d'identité. Les autres personnes qui ne pouvaient se prévaloir d'une urgence, devaient attendre l'édition de leur acte reconstitué par la CREC ;  
ont été redéposés massivement par les officiers d'état civil dès diffusion de l'instruction ministérielle du 20 octobre 2008 donnant obligation d'instruire tout dossier de demande de titres d'identité y compris si seul un acte de l'état civil local accompagne la demande.

De plus, tous les dossiers déposés en préfecture en 2008 qui étaient en attente de traitement, ont été instruits et mis en production au cours du premier semestre 2009. Ce retard a pu être rattrapé suite à une réforme du fonctionnement du bureau de l'état civil.

A ce jour, tout dossier complet déposé par les officiers d'état civil en préfecture est enregistré, instruit et saisi le jour même.

La modification des tarifs des titres d'identité au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a apporté un afflux, en fin d'année, de demandes de passeports notamment pour les mineurs de moins de quinze ans qui étaient jusqu'alors dispensés du droit de timbre.

De l'instruction des dossiers de demandes de titres d'identité et de voyage, le bureau de l'état civil constate une nette augmentation du nombre de demandes de passeport et de carte nationale d'identité au profit de très jeunes enfants nés d'une mère de nationalité comorienne et reconnus par un père de nationalité française, mais aussi d'adultes qui jusqu'alors n'avaient jamais eu de titre d'identité français. Pour ces derniers, ces demandes de titres se justifient par la nécessité de pouvoir justifier de leur identité lors des contrôles de police, lors de l'ouverture d'un compte bancaire nécessaire au paiement des allocations familiales, des pensions de vieillesse...).

## **Le passeport biométrique**

En 2009, le déploiement du passeport biométrique a été préparé. Une solution permettant de relier l'ensemble des mairies en haut débit vers la métropole est à l'étude. Dans cette attente, cinq mairies (Mamoudzou, Bandrélé, Koungou, Dzaoudzi, Pamandzi) et le bureau de l'état civil de la préfecture, déjà reliés en haut débit, seront, dès la fin des tests, équipés en priorité du dispositif du passeport biométrique.

## **Une fraude documentaire constante**

Interrogé par les préfectures, les mairies, les tribunaux, la police, la gendarmerie, les ambassades, les consulats, les caisses d'allocations familiales, les entreprises privées, etc..., le bureau de l'état civil répond à toutes les demandes d'authentification de titres d'identité délivrés par la préfecture de Mayotte. En 2009, une baisse des demandes d'authentification a été constatée, mais le nombre des faux titres d'identité s'accroît.

- 4 086 interrogations (4 565 en 2008);
- 311 titres détectés comme étant faux (297 en 2008).

## **Déclarations de perte et de vol de passeports et de cartes nationales d'identité**

Passeports : 227 déclarations enregistrées (297 en 2008); CNI : 500 déclarations enregistrées (557 en 2008). Une légère baisse des déclarations de perte et de vol est enregistrée. Ces documents perdus ou volés alimentent le marché des faux documents et donc la fraude en matière de délivrance de titres par usurpation d'identité.

Le paiement d'un droit de timbre de 25 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour toute demande de renouvellement de carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, lorsque la précédente carte n'est pas présentée, peut être dissuasif et entraîner, en 2010, une diminution du nombre de perte de cartes nationales d'identité.

## **8.3. LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

### **Poursuite du dispositif douanier**

L'application progressive de la réglementation relative à la conformité et à la sécurité des produits a conduit le service des douanes, en 2008, à la mise en place de contrôle sur les marchandises :

- soumises à des normes techniques, prévues par un texte de portée nationale
- faisant l'objet de courants continus d'importation à Mayotte
- destinées aux principaux distributeurs de l'île, et aux commerçants, cette qualité se déduisant, compte tenu des réalités du secteur informel, de leur statut et des quantités de marchandises importées.

20 contrôles se sont révélés positifs et ont donné lieu à des régularisations documentaires, des actions de sensibilisation des particuliers et des suspensions de la mainlevée des marchandises, en vue d'une mise aux normes par l'importateur, ou bien d'une destruction ou encore d'une réexportation.

Les contrôles des produits soumis à des normes techniques, menés en 2008, ont été reconduits. Ils ont, en outre, été étendus à d'autres produits.

**Nouvelle unité pour renforcer le dispositif en place** : la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF), à Mayotte, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009

Bien que les applications informatiques de suivi de l'activité ne soient devenues opérationnelles qu'à la mi-décembre, l'unité a mené à bien quelques actions au cours du dernier trimestre 2009 :

une enquête de relevés de prix afin d'apprécier le différentiel des prix entre Petite Terre et Grande Terre (14 points de vente sur un panel de 25 produits de consommation courante);

A cette occasion, certains magasins de Kawéni et Labattoir ont fait l'objet de mesures correctives de police administrative pour la qualité des fruits et des légumes, des températures de conservation des produits congelés non conformes et non maîtrisées et des conditions de détention des produits périmés non conformes.

4 établissements hôteliers de Mayotte ont fait l'objet d'une visite en vue de l'établissement d'un rapport de contrôle dans le cadre d'une demande de reclassement;

Des rappels de réglementations et des injonctions de mise en conformité leurs ont été adressés en tant que de besoin pour ce qui concerne le respect des règles d'information des consommateurs (affichage des prix, délivrance de notes, loyautés des publicités etc...).

D'initiative, un distributeur d'électroménager, a été contrôlé sur le plan du respect des règles de sécurité des matériels vendus. Des appareils de petit électroménager (une dizaine de robots mixer et centrifugeuses) pour lesquels les justificatifs attestant de leur conformité n'ont pu être transmis, ont été volontairement retirés de la vente et détruits par le détaillant. Un rappel de réglementation lui a été adressé.

Une action de sensibilisation et d'information a été entreprise auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de rappeler les règles d'information sur les prix en direction des commerçants du marché de Mamoudzou et ceci à l'occasion du déménagement dans leurs nouveaux locaux. Une seconde information sera mise en place avant les contrôles.

Respect d'une dénomination commerciale : Des contrôles ont été entrepris dans le secteur de la boulangerie, deux entreprises qui s'annonçaient comme « boulangerie » alors que le pain n'était pas pétri et cuit dans un fournil sur place, ont fait l'objet de mesures d'injonction afin de leur imposer le retrait de cette dénomination. Ces mesures ont été suivies d'effet.

Étiquetage de produits locaux : une attention particulière a été accordée aux producteurs et aux petites entreprises qui mettent des produits en commercialisation sur le marché local. Ainsi, plusieurs étiquetages ou projets d'étiquetages ont été examinés et les rectifications nécessaires ont été formulées.

#### 8.4. LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La PJJ est un service du ministère de la justice. Ces missions essentielles consistent à éduquer les jeunes qui ont commis des délits et à renforcer l'aide à la décision des magistrats.

En 2009, les moyens de la PJJ ont été renforcés à Mayotte :

- + 30% du nombre d'éducateurs
- des dispositifs de prise en charge au pénal développés ou créés

Parce que le président du Conseil Général est le pilote de la protection de l'enfance, l'État concentre son intervention sur la prise en charge de la délinquance juvénile (35 mineurs ont été incarcérés en 2009).

Ainsi, la PJJ, à Mayotte, a aujourd'hui un taux d'activité au pénal de 90 % (60 % en 2008).

Jusqu'en 2011, exceptionnellement à Mayotte, pour soutenir le transfert des mesures civiles au Conseil Général, la PJJ mettra en œuvre une part d'activité au civil (enfance en danger).

L'objectif 2011 est d'atteindre un taux de 100 % de prise en charge au pénal.

#### **Suivi des jeunes en milieu ouvert par l'Unité Éducative de Milieu Ouvert (U.E.M.O.) : travail autour du parcours judiciaire du jeune au pénal.**

La PJJ intervient dès la présentation des mineurs délinquants au parquet pour :

- ▶ Mettre en œuvre des actions présentielles (mesure de réparation ordonnée par le parquet,

stage de citoyenneté, ...);

- ▶ Effectuer des investigations judiciaires (15 % de l'activité);
- ▶ Donner un avis éducatif quand l'incarcération est requise;
- ▶ Suivre les jeunes incarcérés au quartier mineur, proposer des aménagements de peine, préparer les sorties de détention en fin de peine, organiser des activités à la maison d'arrêt de Majicavo et mobiliser les familles des mineurs incarcérés;
- ▶ Mettre en œuvre les mesures éducatives et des peines ordonnées par le Tribunal des enfants (70 % de l'activité);
- ▶ S'attacher à faire le lien avec les services qui exercent les services de suite : SPIP pour les jeunes majeurs, ASE pour les mineurs qui ne sont plus suivis au pénal.

## 9. MESURER LES EVOLUTIONS

### 9.1. LE NOUVEAU VISAGE DE LA POPULATION MAHORAISE

Estimée à 160 265 habitants lors du recensement de 2002, la population de Mayotte atteint 186 452 personnes au 31 juillet 2007, soit une croissance annuelle de 3,1 %. En prolongeant cette tendance, il apparaît que le seuil des 200 000 habitants a probablement été atteint au cours du second semestre 2009.

L'exploitation statistique du recensement s'est déroulée tout au long de 2008, faisant suite à la phase de saisie de près de 250 000 documents (bulletins individuels et feuilles de logements).

Bilan démographique de Mayotte (2002-2007)

Population en 2002	160 000
Naissances domiciliées	+ 37 000
Décès (*)	- 4 000
Solde Migratoire (*)	- 7 000
Population en 2007	186 000

(\*) estimations

Sources : Insee, recensements de la population, état civil.

La population mahoraise est particulièrement jeune : la moyenne d'âge de la population est de 22 ans, et les moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population. La part de la population étrangère continue sa progression, passant de 34 % en 2002 à 41 % en 2007, la nationalité comorienne étant largement majoritaire parmi les étrangers.

La population active représente environ 56 600 personnes, soit 28 % de la population totale. Depuis 2002, Mayotte compte en moyenne 1 400 actifs supplémentaires chaque année. Le taux de chômage s'établit à 26 %, en baisse de 3 points par rapport à 2002.

Enfin, les conditions de logement des ménages modestes restent précaires, même si les taux d'équipement et le confort domestique ont globalement progressé depuis 2002.

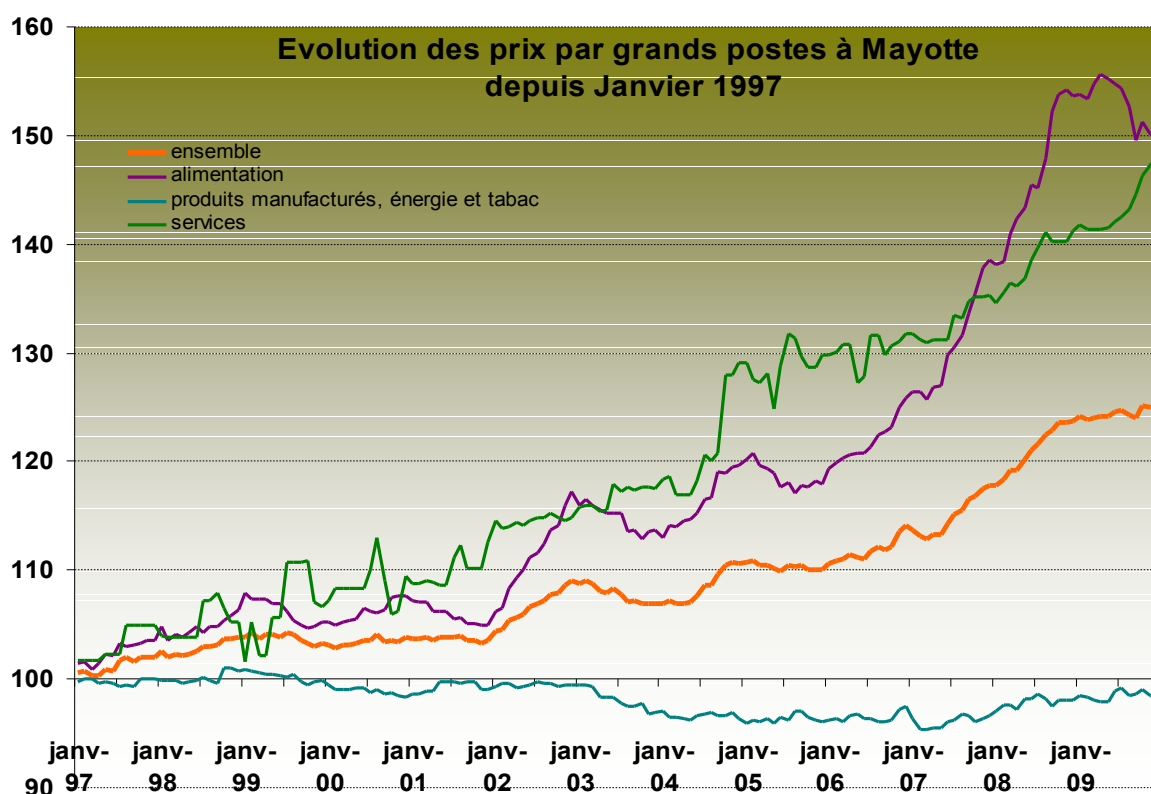
### 9.2. L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

#### Une évolution méthodologique

À Mayotte, 1 150 relevés de prix sont effectués chaque mois par l'Insee auprès de 140 points de vente de fournisseurs de biens et services, avec la collaboration de 3 enquêtrices permanentes. En 2007, la liste des produits et services faisant l'objet de relevés de prix a été modifiée et les pondérations relatives réactualisées afin de tenir compte des changements intervenus dans les habitudes de consommation.

L'indice des prix à la consommation (IPC) consacre désormais une place nettement plus importante aux services qui représentent plus d'un tiers des dépenses des ménages.

Cet indicateur est publié mensuellement : le tableau commenté détaille l'évolution de l'indice sur 24 postes (sur les trois derniers mois, l'année en cours, et l'année écoulée). Il est complété d'un graphique présentant l'évolution de l'indice par grands postes depuis janvier 1997.



Sources: Insee - Base 100 en décembre 1996

Cette publication mensuelle est complétée chaque trimestre par un numéro de la revue « Insee Mayotte Infos ». Cette publication plus détaillée permet depuis début 2008 de diffuser le niveau de prix moyen d'un certain nombre des produits et de fournir des compléments méthodologiques et pédagogiques utiles. Selon les parutions, le lecteur trouvera également un éclairage sur l'évolution du pouvoir d'achat sur la période récente, ou des comparaisons territoriales sur le long terme.

Ces publications sont disponibles sur le site [www.insee.fr/mayotte](http://www.insee.fr/mayotte).

### Une inflation en 2009 très inférieure à celle observée en 2008

Au cours de l'année 2009, les prix à Mayotte ont augmenté de 1,0 %.

Les prix du poste « **Produits alimentaires et boissons** » ont globalement baissé de 2,6 % sur un an (après avoir augmenté de + 10,9 % en 2008).

Les prix du poste « **Énergie** » ont également baissé (- 4,6 %) sur l'année, en raison de la baisse des prix des carburants et de la prise en compte de la nouvelle tarification mise en place par EDM.

Les postes « **Tabac** », « **Services aux ménages** » et « **Produits manufacturés** » ont vu quant à eux leurs prix augmenter, respectivement de 13,9 % et 4,8 % et 0,9 % au cours de l'année.

Sur le long terme, les prix à Mayotte, à La Réunion et en Métropole connaissent une évolution comparable, soit plus de 20 % sur douze ans.

Si, à La Réunion et en Métropole, l'évolution des prix est relativement continue sur l'ensemble de cette période, l'évolution des prix à Mayotte est beaucoup plus cyclique.

Elle alterne des phases de forte croissance (années 2001 et 2003), de stagnation (entre 1999 et 2001) voire de décroissance (en 2002).

Depuis 2005, l'évolution des prix à Mayotte est plus rapide qu'au niveau national et les trois

indices se rejoignent en niveau en fin de période.

### 9.3. DES DONNEES MACROÉCONOMIQUES DU SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Les différents décrets relatifs à la création et la gestion du système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (SIRENE) sont applicables à la collectivité départementale de Mayotte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Près de 10 000 entreprises étaient inscrites au répertoire fin 2008.

Les entreprises de commerce représentent plus de 43 % du nombre total d'entreprises. On compte notamment à Mayotte une vingtaine de supermarchés à dominante alimentaire.

Le secteur industriel mahorais est encore peu développé, et comptait 350 entreprises actives fin 2008. À Mayotte, les principales activités (hors énergie) concernent l'embouteillage, l'imprimerie, l'extraction de minerai, la métallurgie, le travail du bois et du plastique, la fabrication de savon et l'agroalimentaire (produits laitiers, œufs, aliments pour bétail, boissons, boulangerie, bière).

L'activité du secteur de la construction à Mayotte est largement stimulée par la commande publique. En effet, la forte croissance démographique génère des besoins importants en logements et en infrastructures (écoles, routes, hôpitaux, équipements sportifs, etc.). Le BTP constitue ainsi un secteur stratégique dans l'île.

Par ailleurs, la modernisation de la politique de l'État en matière d'habitat social (avec la création de nouveaux produits pour l'accession à la propriété et le locatif), les travaux de réhabilitation de quartiers d'habitat insalubre, et le développement de l'immobilier privé (tiré par la hausse des revenus, le recours accru au crédit immobilier, l'extension du régime de l'épargne logement à Mayotte et le développement de sociétés immobilières privées) contribuent au dynamisme de ce secteur.

### 9.4. DES INFORMATIONS ET STATISTIQUES AGRICOLES

Le service d'information statistique et économique de la DAF, créé fin 2007, a été structuré en 2009 en 3 pôles distincts :

- Le pôle enquêtes chargé de la réalisation des enquêtes d'initiative locale ou nationale et notamment de la préparation du recensement agricole 2010.
- Le pôle conjoncture, évaluation et prospective, chargé de la publication de la mercuriale hebdomadaire des prix des produits agricoles, de l'édition des notes de conjoncture trimestrielles et du suivi des études d'évaluation et de prospective.
- Le pôle analyse territoriale, chargé de la valorisation des données géo-référencées et du développement d'une expertise territoriale à la DAF.

En 2009, 5 enquêtes ont été réalisées :

- Le pré-recensement agricole, étape préliminaire indispensable à la réalisation du premier recensement agricole de l'île en 2010 : 15 500 ménages agricoles ont été identifiés. Les résultats de ce pré-recensement déclinés par commune ont été publiés sous le label Agreste-Mayotte.
- Le test du recensement agricole 2010, opération qui a permis de valider l'adaptation de la méthodologie d'enquête au contexte mahorais.
- Une enquête sur les filières bois et charbon de bois, sollicitée dans le cadre de l'observatoire mahorais de l'énergie a permis de disposer des premières données quantitatives sur les filières bois de chauffe et charbon de bois.
- Une enquête nationale sur l'eau et l'assainissement, menée pour la première fois à



Mayotte et dont les résultats seront disponibles courant 2010.

- Une enquête sur l'aquaculture dans les DOM et à Mayotte, dont les résultats seront également disponibles en 2010.

Parallèlement les mercuriales des prix hebdomadaires des produits agricoles ont été diffusées à plus d'une centaine d'abonnés tout au long de l'année 2009. De même, 2009 a vu paraître la note trimestrielle de conjoncture sur l'agriculture et l'alimentation dont les 4 premiers numéros ont abordé des thématiques variées. Enfin l'analyse des données géo-référencées des enquêtes avec l'outil SIG a permis d'élaborer des cartes thématiques, supports précieux pour l'analyse territoriale du développement agricole.

## 10. LES DEPENSES DE L'ETAT A MAYOTTE EN 2009

Le tableau ci-dessous expose la ventilation des dépenses de l'État à Mayotte.

Dans le premier cadre, les données concernent les dépenses directes de l'État et dans le second, les dotations allouées aux collectivités locales :

	2006 (en M€)	2007 (en M€)	2008 (en M€)	2009 (en M€)
<b>Dépenses directes de l'État :</b>	<b>329,50</b>	<b>351,50</b>	<b>398,49</b>	<b>385,18</b>
dont fonctionnement	306,50	329,30	372,30	359,48
dont investissement	23,00	22,20	26,19	25,70
<b>Dotations aux collectivités locales :</b>	<b>70,90</b>	<b>78,30</b>	<b>88,80</b>	<b>91,67</b>
dont DGF de la C.D.M.	20,60	21,60	25,46	25,62
dont DGF des communes	33,50	34,50	39,70	39,69
dont dotation spéciale des instituteurs	5,30	5,60	4,67	4,58
dont dotations investissement	11,50	16,60	18,97	21,78
<b>TOTAL</b>	<b>400,40</b>	<b>429,80</b>	<b>487,29</b>	<b>476,85</b>

